

LA POPULATION, LE VILLAGE, LES HAMEAUX

Vers la fin du XVI^e siècle, La Vallée entière pouvait avoir 1'100 habitants. Pareille appréciation se base sur une moyenne raisonnable de 6 âmes par famille de censitaire y domiciliée. Il n'a naturellement pas été tenu compte des propriétaires de montagne non résidents, appelés à passer reconnaissance de leurs propriétés.

De ce nombre, un peu plus de 300 personnes résidaient au village du Lieu, une soixantaine au Séchey-Vyfourches, une centaine aux Grandes-Charbonnières, quelque 50 en Combenoire, aux Tillettes et aux Esserts-de-Rive, environ 300 au territoire du Chenit, autant au territoire de L'Abbaye récemment promue à la dignité communale (dont 190 pour le village de L'Abbaye et St-Michel), 30 en Praz-Bazin et aux Bioux, 70 en Pra-German, alias Petites-Charbonnières et aux abords.

Le Lieu

Une colonisation intense des territoires de L'Abbaye et du Chenit par les bourgeois du Lieu caractérise la deuxième moitié du XVI^e siècle. Cette diaspora entrava fatalement le développement du vieux village. A ce facteur enrayant vinrent s'ajouter le lourd tribut payé aux épidémies, les années de misère de la fin du siècle, l'émigration des jeunes forces vers la plaine vaudoise.

Au cours de cinquante longues années, trois bâtiments neufs et une grange firent leur apparition contre La Chaux et dans les parages du coin oriental, tandis qu'autant de maisons de la périphérie paraissent avoir disparu on ne sait trop dans quelles circonstances.

Il importe aussi de signaler qu'une douzaine de fermes avaient été partagées, soit en tranches transversales, soit par le faite. Ce fait ne témoigne pas nécessairement d'une augmentation du nombre des ménages.

Maints colons, fixés au Séchey, aux Vyfourches, à L'Abbaye ou au Chenit avaient en effet tenu à garder un pied à terre au village ancestral.

Passons maintenant en revue, ainsi qu'on l'a fait pour les époques précédentes, les lignées de bâtiments en l'an 1600.

Première rangée

Une ruelle d'aisance, pratiquée depuis on ne sait combien de temps, partageait le pâté septentrional en deux tronçons inégaux. Le bâtiment du nord, autrefois d'Henry Meylan et de son gendre, se subdivisait à son tour en deux tranches, larges d'autant de cours (7 m environ chacune). Elles relevaient d'*Antoine Humbert* et d'*Antoine Pignet*.

Au midi de la ruelle se trouvaient les habitations de *Pierre Meylan-Perrod* et de *Bastian Reymond* (anciennement Guillaume Aubert).

Adossées à la première pente de La Chaux, à l'arrière de la propriété de Pierre Meylan-Perrod prénommé, deux modestes habitations accolées avaient fait leur apparition. La plus au nord, celle des pupilles *Jean et Antoine Viande*, touchait à la charrière de Mouthe. Celle du midi relevait de *Jean Longchamp*, surnommé *Clappladzé*. Ces bâtiments se trouvaient à l'ouest de la villa actuelle des Tilleuls. Ils disparurent on ne sait à quelle époque. Rien n'en n'a subsisté, sauf un souvenir transmis de génération en génération.

Revenons maintenant à la première lignée proprement dite. Au midi de la maison Bastian Reymond et du «*cheseau du vieux bornel*», se dressait la ferme indépendante de *Vaulchy Aubert*, feu Guillaume, maison familiale datant de plus d'un demi-siècle.

L'ancienne ferme, également isolée, des Goy-Meystrejean était partagée d'ouest en est entre *Esme et Matthieu Guignard*. Au midi de cette «*carrée*», on ne voyait que jardins, clos et chesaux.

Deuxième rangée

La construction élevée au nord de cette lignée, présumée disparue à une haute époque, existait encore en 1600. Elle était toutefois différemment partagée qu'en 1548.

On y comptait trois tranches d'ouest en est.

La plus septentrionale, un unique «*rang*», dépendait de *Jean Reymond*.

La tranche médiane, double en largeur de la précédente, appartenait aux enfants *Reymond-Lestaublon*.

Thivent Guignard, dit Volet, reconnut la tranche méridionale.

Vers le midi, l'espace demeurait vierge de toute construction.

Troisième rangée

Un clos, baptisé «*record*» partageait en tronçons inégaux le pâté nord de 1548. Le tiers le plus au septentrion, jadis de Théodole et Pierre Aubert, appartenait à *Abraham Meylan*. *Pierre Nicolaŕ* et *Loys Pignet* se partageaient les deux tiers restants.

Une ruelle, pratiquée à l'ancien coude, partageait en deux la longue enfilade de constructions que l'on sait.

Le secteur nord, orienté dans le même sens que la Combe-du-Lieu, comprenait quatre propriétés : la ferme d'*Abel Nicolaŕ*, anciennement de Pignet-Mauron, celle de *Michel Dépraz*, anciennement d'Hugonet, la grange des deux *Jean Guignard*, père et fils (autrefois de Pierre et Guillaume Aubert), enfin la ferme d'*Abel Reymond-Tribillet*, jadis des Viande.

Le tronçon disposé obliquement se partageait entre six ayants droit. *Abel Mareschaux* reconnut un quart, «*en poyle et cuisine*», de la ferme ancestrale. *Joseph Reymond* en détenait le reste. *Jean et Abel Reymond* s'étaient partagé l'ancienne propriété paternelle. *Pierre Guignard* occupait Le Coin proprement dit, naguère de Claude Lugrin.

Quatrième rangée

Un clos occupait la grange d'Henri Meylan, au coteau.

Plus au midi, *Antoine Humbercet* venait de construire une maison, grange et étable dans les environs du four banal primitif. Cette construction me paraît avoir occupé l'emplacement de la maison double des frères Meylan, sans doute tombée en ruines.

L'ancienne maison des Reymond-Turbillet relevait des trois propriétaires : la tranche nord, d'*Antoine Humbercet*, celle du milieu de *Pierre Meylan* des Vyfourches, celle du sud de *Nicolas Lugrin*.

La ferme de *Jeanne, veuve Esthienne* (Éthenoz) attenait à la précédente. Une grange cellier la prolongeait au midi.

Un jardinet se faufilait entre le pâté prédécrit et la longue lignée méridionale que constituaient non moins de 9 propriétés attenantes.

D'abord la ferme de *Jean Nicolaș*, anciennement des Bussy. Puis celle de *Jean Lugrin* dit Rod.

L'étroite bande d'égrège *Jaques Meylan*, reprise de Pernette Juenyer-Mareschaulx.

L'ancienne ferme cossue de *Guillaume Meylan*, pour lors partagée entre le notaire prénommé, Jean et Matthieu Lugrin.

Cette dernière propriété attenait en même temps au four banal en activité, à la masure de *Jaques Meylan*, le «*tissot*» (tisserand) autrefois Martin, et à celle de *Jean Card*.

Ces trois constructions étaient disposées par tranches, d'occident en orient. Une charrière publique, dite du four, passait droit au midi.

Au-delà de celle-ci, la forge des Piguet retentissait du bruit de ses marteaux. Ce bâtiment se partageait alors entre *Jean Piguet* et *Jean Meylan-Perrod*, son beau frère.

Le «*russel*» moteur coulait devant la forge. Deux charrières la longeaient, l'une précitée au nord, l'autre au midi. Le temple actuel doit, selon toute vraisemblance, occuper une partie de l'emplacement de la forge d'il y a trois siècles et demi.

Au sud du ruisseau, la maison indépendante de *Noël Nicolaș* se trouvait en prolongement de l'enfilade prédécrite. Ce bâtiment, la future saunerie, avait appartenu, des siècles auparavant, à un Bron, puis à un Symon.

Un chesal, puis un courtil s'allongeaient de là jusqu'à l'ancienne ferme Reymond. Elle comprenait trois tranches : celle du pupille *Jaques Reymond* formée d'un seul «*rang*», puis celle de *Mathieu et David Reymond*. C'était la construction la plus méridionale de toute l'agglomération.

Cinquième rangée

A l'extrémité du Carroz septentrional, un clos occupait l'emplacement de la maison (neuve en 1548) d'Abraham Meylan.

Le futur *Chemin-du-Droit* séparait ce «*record*» d'un groupe de bâtiments construits au pied de la colline de la cité. *Jean Meylan* des Vyfourches tenait le premier de son beau-père, Jean Aubert. Une maison neuve, celle de *Siméon Meylan*, s'adossait à la précédente. «*Large de trois cours*», elle se trouvait à proximité d'un ancien bornel.

Non loin de là, le ruisseau bifurquait à deux reprises vers l'ouest. Une lignée de bâtisses se dressait, comme autrefois, à quelque distance de la rive droite de ce filet d'eau, au pied de La Rochette.

D'abord l'ancienne maison Guignard, alors partagée par le faîte. Le pan oriental dépendait du jeune *Jean Guignard* et de *Jean Nicolaž*, le pan occidental d'*Abel Guignard*.

Au centre du pâté, la ferme Piguet-Clerc s'était également scindée. Les trois quarts, au levant, dépendaient de *Jean Nicolaž*, l'un des quart du couchant de *Jaques Guignard* dit Volet.

Au midi du pâté, la ferme des conjoints *Jean Gaulaž* et *Elisabeth Nicoulaž* (jadis des Clerc) avait le ruisseau à occident.

Plus au sud, la vieille maison Mareschaulx n'existait plus. Des trois familles de ce nom, l'une résidait à la troisième rangée dans des conditions plus que modestes, les deux autres avaient pris leur vol vers les Charbonnières et le Bas-du-Chenit.

Au temps dont nous évoquons le souvenir, et longtemps après, les maisons du vieux village comprenaient seulement un rez-de-chaussée. Les murailles de l'habitation atteignaient une dizaine de pieds. Le vaste toit descendait fort bas. On utilisait des blocs de pierre pour maintenir en place les gros bardeaux, planchettes d'un pied de longueur. Les comptes des gouverneurs du Chenit font maintes allusions, entre 1646 et 1700, au remplacement des gros bardeaux de la maison de commune. Les minces bardeaux servaient à tapisser les façades latérales.

Crainte des rôdeurs et des fauves, les ouvertures se réduisaient au strict nécessaire. Deux étroites fenêtres géminées et grillées, dites «*à pillette*» éclairaient parcimonieusement le «*poyle*» ou chambre de ménage. La cuisine borgne prenait le jour par la cheminée. Une fenêtre de plus petit module, elle aussi pourvue de barreaux, donnait un peu de clarté à la chambre de derrière, lorsqu'il y en avait une.

Les portes de l'habitation, de la grange et d'ordinaire de l'étable, donnaient sur un profond néveau susceptible d'être fermé en hiver ou au moyen d'une paroi à glissoire.

Le Séchey

La ferme de *Pierre Meylan-Perrod*, signalée par une extente de 1548, s'allongea peu à peu, tant au nord qu'au midi, par la juxtaposition de nouveaux bâtiments. Ce voisinage primitif comprenait, en 1600, cinq propriétés : celle de *Joseph*, de *Jean* et de

Claude, de *Thyvent*, d'*Abel* et de *David Meylan*. La charrière tendant du Lieu aux Charbonnières passait à occident de la lignée.

Une autre enfilade de bâtiments, mais de moindre longueur, avait surgi au nord de la précédente. Le pâtre comprenait les trois maisons de *Jaques*, d'*Antoine*, et du même *Jaques Meylan*.

Il existait en outre une ferme isolée à chaque extrémité du hameau. Celle du midi relevait d'*Abraham*, celle du septentrion de *Guillaume Meylan*.

Ces dix constructions étaient dues, sans exception, à des enfants et des petits-enfants du Perrod de 1548. Il sera plus loin question du four des Meylan.

La chapelle n'existait pas encore de ce temps là.

L'écart d'*En-Vifforches* ne comprenait qu'une seule lignée, en maison, granges et étables. *Trois frères Meylan*, encore sur pied d'indivision, en passèrent reconnaissance en 1600. Un seul d'entre eux, Pierre, faisait des Vyfourches sa résidence habituelle. Jean et Siméon habitaient de préférence au Lieu¹.

Les Charbonnières

On a cru pouvoir attribuer, en quelque mesure, l'accroissement surprenant de l'effectif des Rochat à l'adoption du nom d'alliance par les époux des filles de la tribu. Les documents contredisent formellement cette assertion. Les naissances étaient trop nombreuses chez les Rochat pour que nul ne songeât à affubler le gendre, en cas de cohabitation, du patronyme du beau-père.

La deuxième moitié du XVI^e siècle vit septupler le nombre des censitaires de cette famille. De 5 qu'ils étaient en 1549, ils passèrent à 35 en l'an 1600, tous fils d'authentiques Rochat. Dix huit d'entre eux (dont une veuve Rochat née Rochat) résidaient aux Grandes Charbonnières, 14 aux Petites. Praz-Rodet, Praz-Bazin et Praz-de-Rivaz comptaient en outre un contribuable appelé Rochat.

Deux ans plus tard, 28 descendants de Vinet confessèrent tenir de LL.EE., la franchise du four. Le pont les séparait en deux groupes de

¹ La carte du médecin Schepf, dressée en 1577 et 1578, donne une singulière idée du coin de terre qui nous occupe. Le Séchey s'y voit déformé en «Le Chy», les Vyfourches en «Villarches». Un cours d'eau imaginaire déverse le Lac Ter dans celui de Joux, non loin des Charbonnières.

17 et de 12. Isaac, feu Jean Rochat de Mont-la-Ville fit la même confession que sa parenté.

L'écart du Brenet avait réalisé des progrès réjouissants. Le quartier du Champ-du-Moulin voyait se dresser 8 fermes, granges et étables. Comme en 1548, quatre ayants droit se partageaient la maison double ancestrale à ruelle d'aisance : *Guillaume*, Jean, *Vaulchy*, *Pirot* et *Jaques*.

Non loin de là, *Loys* s'était édifié une ferme indépendante ; les *Mareschaulx* y avaient repris la propriété d'un nommé Richard Perriaud. Au nord, le rural d'*Abraham* et de *Jonas* s'y appuyait.

Le quartier du lac se composait de quatre habitations contiguës : un pan de devant, propriété de *Vauchy* et de *Loys* ; celui de derrière, relevant de *François* et de *Vaulchy*, la ferme de *Guillaume*, enfin celle d'*Abraham*.

Les hauteurs qui couronnaient cette localité à occident venaient de s'animer. La ferme de *Jonas* s'élevait en La Cornaz, la maison double de *Jonas* et *François* au Haut-de-L'Épine.

A l'exception de la maison Mareschaulx, toutes ces constructions appartenaient à des Rochat.

Diverses usines accroissaient l'importance du hameau.

Le moulin du Ruz de la Chagne (Sagne), affermé par le Souverain à la commune du Lieu, sous abergé par celle-ci à quatre Rochat (*Jaques*, *Aymé*, *Pierre* et *Vauchy*) , rendait de précieux services.

Les établissements industriels du bas du ruisseau devaient souffrir d'abandon. Les Reconnaissances de l'an 1600 n'y font pas la moindre allusion.

Les usines de Bonport allaient passer aux mains de l'entrepreneur Genevois *Rigaud*, ainsi qu'on le verra plus loin¹. Il y avait dans ces parages, outre une maison d'habitation, un «*bettafolz*»², une forge et martinet, une raiasse et un moulin.

Un prolongement de la Combe-du-Lieu vers le sud se peupla au cours de la deuxième moitié du XVI^e siècle. Non moins de huit établissements agricoles y firent apparition. Disons en passant que la Grand-Sagne remonte à 1676, et non à 1616 comme on l'a prétendu.

¹ Voir p. 206.

² Haut fourneau.

Elle n'existait donc pas encore à l'époque embrassée par le présent travail.

Peu après 1574, *David Reymond* établit un remuage au Marest. *Abel Nicolaz* en fit autant Es-Couves (Les Queues), vers la même époque. Sur-la-Bourgeoise, à orient des fondrières de la Grand-Sagne, *Antoine Meylan* dit Thenollet, s'installa à la fin du siècle. Le chesal de sa ferme se distingue encore après des siècles d'abandon.

Deux familles Aubert reconnurent chacune une ferme en La Tillietaz, ces constructions dataient d'après 1579.

Le sol tourbeux de Combaz-Neyre avait vu s'élever à une date impossible à préciser, trois maisons d'habitation juxtaposées. *Jaques Mignot* occupait la tranche nord, *Antoine et Jean Piguet* les deux autres. Le premier des frères Piguet résidait le plus souvent en sa maison du Lieu.

Deux fermes contiguës surgirent vers la fin du siècle aux Esserts de Rivaz. Des frères *Meylan* possédaient la moitié nord du pâtre, *Claude Bezençon* la partie méridionale. Ces maisons se trouvaient à une certaine hauteur, au-dessus du lac, et non pas sur la rive, ainsi qu'on l'a prétendu. Les ruines qu'on y a retrouvées provenaient d'une tannerie construite longtemps après les maisons d'habitation.

Le plateau à occident de la Combe-du-Lieu, au pied de la forêt du Risoud, tenta les colons vers la même époque.

Deux fermes s'élevèrent à La Frasse à une date incertaine. La veuve *Madelaine Lugrin* et *Claude Simon* en passèrent reconnaissance en 1600.

Même fait à Fontaine-aux-Allemands où l'apparition des maisons d'*Esme Hugonet* et de *Jean Nicolaz* dut suivre de près les accensements de terrain à eux consentis en 1579 et 1588.

Une fausse lecture¹ fit supposer à *Lucien Reymond* que le secteur qui nous occupe tirait son nom du prétendu allemand Junick. Or Junier n'eut jamais un pouce de terre en ces hauts parages. Fontaine-aux-Allemands ne rappelle-t-il pas plutôt le souvenir d'un concessionnaire éphémère issu d'une famille *L'Allemand* de La Côte ?

Le nommé *Antoine Humbert*, bien qu'abondamment pourvu de propriétés bâties au village du Lieu, se construisit une ferme sur ce

¹ Junieck pour Junier.

haut plateau, à l'ouest de l'arrêt de la Grand-Sagne. Ce coin perdu répondait à l'appellation d'en La-Virebaudaz. «*Baudaz*» correspondrait-il au savoyard «*bodapanse*», Virebaudaz désignant ainsi ironiquement une région stérile ? – Ce toponyme disparut par la suite. Un banal *Sur-le-Crêt* le remplaça. En 1600, *Humbercet* fut recensé au Lieu où se trouvait son domicile principal.

*
* *

Les censitaires de la Combe-du-Lieu en ce temps-là appartenaient en forte majorité à des familles fixées d'ancienne date. C'étaient des *Aubert*, *Gaulaz*, *Goy*, *Guignard*, *Lugrin*, *Mareschaulx*, *Meylan*, *Nicolaz*, *Piguet*, *Reymond* et *Viandaz*.

Quelques familles avaient fait apparition dans la première moitié du siècle précédent, savoir les *Cart*, les *Hugonet* alias Chesnoz, les *Perriaulx*.

D'autres familles nous étaient arrivées après la rénovation de 1548 : les *Bezenson* ou Besançon, les *Dépraz*, les *Éthenoz*, les *Humbercet*, les *Longchamp* et les *Mignot*.

Claude Bezençon, probablement originaire de la seigneurie de Châtelblanc en Comté, acquit divers lopins sur les deux rives du lac principal en 1596 et 1597, mais un document de 1591 signale déjà sa présence à La Vallée. Au moment de sa prestation de reconnaissance, C.B. résidait aux Esserts-de-Rivaz.

Selon le Livre d'or¹, *Michel Dépraz* aurait fait apparition à La Vallée en 1580 déjà. Rien de plus vraisemblable, car notre homme figurait en 1591 au nombre des prod'hommes, ce qui impliquait des années de résidence dans la région. Dépraz accensa divers terrains en 1596, tant au Lieu qu'au Chenit. Peut-être le personnage nous arriva-t-il de Lavaux où vivent encore maints Deprez (francisation subséquente de Dépraz).

Philippe Éthenoz ou Esthiennoz comptait, lui aussi au nombre des prod'hommes de 1591, sa veuve acquit une mesure au village du

¹ LOFV 164.

Lieu peu avant la fin du siècle. Elle en passa reconnaissance en 1600. Rien ne permet de savoir d'où cette famille provenait.

Nous ne sommes pas mieux renseignés sur l'origine de nos *Humberset* ou *Humbercet*. Antoine, souche de la tribu, remplit à deux reprises les fonctions de gouverneur, en 1572 et 1588. Son installation au Lieu doit être antérieure à l'an 1570. *Antoine Humbercet*, un des grands propriétaires fonciers du XVI^e siècle finissant, passa reconnaissance de ses biens en 1600.

Des Longchamp résidaient à Mouthe dès 1514. L'un d'eux, Jean dit *Clappladzé* franchit le Risoud. Déjà reconnu bourgeois du Lieu, il fit déclaration pour tout partage, d'une humble mesure. Le fisc réclamait de lui le quart d'une «*gelline*» en tout et pour tout. Selon le Livre d'or¹, l'émergence des Longchamp au Lieu remonterait à l'an 1580.

Selon grande vraisemblance, les *Mignot* étaient originaires de la Comté. Chez nous, un *Jaques Migniot* siégeait en 1591 parmi les prod'hommes et conseillers de la communauté. Il résidait en Combenoire et prêta reconnaissance en même temps que ses combourgeois. Du moment qu'il existait vers la fin du XVI^e siècle, deux autres familles Mignot établies Eis-Méon au territoire du Chenit, la date d'émergence de la famille, avancée par L. Reymond (1560)² et reproduite par le Livre d'or³, paraît des plus vraisemblables.

Maints documents font allusion à d'autres familles qui séjournèrent temporairement au Lieu à titre de propriétaires ou de simples habitants.

Un *Aultier* abergea la Virebaudaz.

Des *L'Allemand* s'établirent vraisemblablement sur le plateau de Fontaine.

Il est question d'un *Juintinard* en 1600, des maîtres d'école *Zacharie Corcul* et *Jean Chabert* en 1595 et 1607, une branche des *Le Coultre* du Bas-du-Chenit, celle de Sbastien, résidait au Lieu en 1644-1646. Le premier registre des baptêmes en témoigne.

David Audemars du Chenit avait pareillement fixé son domicile au Lieu, selon la même source que dessus (1650-1654).

¹ LOFV 263.

² NVJ 1887, 80.

³ LOFV 287.

*
* *

Citons en dernier lieu quelques familles qui, possessionnées à la Combe-du-Lieu lors de la première Reconnaissance bernoise, disparurent dans les mâles, s'éteignirent ou vidèrent les lieux avant l'an 1600.

A cette catégorie se rattachent les *Juenyer* alias Gros et les *Martin*. Les *Guya* après une longue éclipse, réapparaîtront au Chenit.

Il est possible que les *Clevo* se soient fixés au Lieu avant 1646. Une troisième brochure projetée entrera dans quelques détails sur cette ancienne famille bourgeoise qu'ignore le Livre d'or. Signalons à ce propos qu'Henriette Clyvod était mère de Godefroy de Lucinge, chantre à Lausanne en 1349. Il existe à l'heure actuelle des familles Cleyvaz en Bas-Valais.

Un certain *Claude Lombard*, dit le Mirion, dut payer 2 florins pour l'achèvement de l'église du Chenit en 1609. Peut-être cet usurier probable exerçait-il de temps à autre son métier au Chenit..

Berne vit toujours d'un mauvais œil les unions inter-confessionnelles. Divers mandats, lus en chaire, enjoignirent aux Combiens d'éviter d'épouser des Comtoises, des «*Liaudes*» ou «*Liades*» comme on disait alors. Signalons que cette appellation, ainsi que le masculin correspondant, étaient due au fait que nos voisins dépendaient, pour la plupart, de l'abbaye de St-Claude. Mais cette règle subit maint accroc. On vit par exemple un Claude Reymond prendre pour femme *Clanda* *Lestaublon*. Or les Lestoblon / Lestaublon / Letoublon habitèrent Petite-Chaux-lès-Mouthe, dès 1519. Cette personne, devenue veuve, donna son assentiment à la Reconnaissance prêtée par ses enfants.

Au Chenit

Le Souverain désirait voir solidement occupées les régions frontières. Il favorisa en conséquence la colonisation du vaste territoire du Marest. La seconde moitié du XVI^e siècle fut la grande époque de la mise en valeur des lieux cultivables demeurés vierges. La vallée principale accueillit la majorité des pionniers, mais ceux-ci

édifièrent aussi des habitations et des chalets sur les hauteurs, près des confins de Bourgogne.

Vers 1600, la région de Rocheret-Méoncomptait déjà une douzaine de fermes, échelonnées du ruisseau du Vegnevay à l'emplacement de la future église du Sentier.

Ces bâtiments constituaient trois agglomérations.

On pouvait voir au *Rocheray* et du nord au sud : les maisons d'*Antoine, Pierre et Moyse Viandoz*, le rural des époux *Pierre Meylan – Jeanne Pignet*, les fermes de *Jean Goy*, des époux *Antoine Pignet – Susanne Meylan*, d'*Abraham* et de *Jean Gaulaz* (Golay) (maison double indivise, dénommée par la suite Chez-Fasson).

Le quartier des Meon proprement dit, La Golisse à venir, comprenait les cinq fermes d'*Abraham Capt*, de *David Reymond*, d'*Isaac Guignard dit Volet*, de *Matthieu Perriand* (Perreaud) , de *Claude et Denis Mignot*.

Au futur *Haut-du-Sentier* se dressait la lignée de bâtiments signalée à une date antérieure. Il y avait là les propriétés juxtaposées de *Claude Reymond* (Joseph Meylan, le Jeune, fermier) , d'*Abraham Reymond* et d'*Abraham Meylan-Perrod* du Lieu.

Plus au midi, la ferme-remuage de *Nicolas Meylan* du Séchey était indépendante.

Il existait en outre un rural au lieu dit Cul-du-Bois, en contrebas des bâtiments qu'on vient de signaler. Ce bâtiment, aussi appelé en Rivaboux, datait d'avant 1586. Trois frères Meylan du Séchey, *Guillaume, Claude* et *Joseph l'aîné*, exploitaient en indivision ce petit domaine. Ils en passèrent reconnaissance en l'an 1600.

Encore inhabité à la fin du XVI^e siècle, le Bas-du-Sentier n'allait guère tarder à s'animer. *Jacob Audemars* et sa nombreuse famille résidaient en ces parages en 1609.

A quelque distance de là, sur la rive droite de l'Orbe, la raiasse et le moulin du Chenit étaient en pleine activité.

Le pan de la forêt de La Cerniaz, s'étendait entre les usines et d'autres éclaircies habitées, plus au sud. Sept fermes s'y échelonnaient au pied de La Côte : elles relevaient de *Pierre Aubert* de Guillaume, de *Jean et Pierre Meylan-Perrod*, de *Jaques et Claude Goy* (Chez-le-Maître) , de *Jean Gaulaz*, de *Guillaume et Abraham Pignet*, d'*Isaac*

Piguet et consorts (aux *Piguet-Dessous*) , de *Gros-Jean Goy* (au Bas-de-la-Combe) .

Plus près de la rivière, face à la chapelle de l'église libre d'aujourd'hui, trois fermes avaient fait leur apparition : deux *en St-Pierre*, propriétés d'*Antoine Reymond* (la plus septentrionale, dite *en la Maison-Vieille*, disparut avant 1600), l'autre au *Prérond*, relevait de *Vaulchy Aubert*.

Le Marest-de-la-Testaz au Bas-de-la-Combe franchi, le bois reprenait ses droits, jusqu'au moment où on voyait se dresser une sorte de ferme à l'aspect seigneurial : *la Fontaine-du-Plasnoz*. Ce fut sûrement le champenois *Michel Corcul*, abergataire du mas en 1559, qui la construisit. Les $\frac{5}{8}$ de la propriété et du bâtiment échurent en 1577 à *Pierre Le Coultre* fils. Noble *Jean d'Aubonne* reprit le reste en 1577. Les deux ayants droit, *Pierre Le Coultre* et *Samuel d'Aubonne*, en prêtèrent reconnaissance en 1600 et 1602.

De ce temps là, le chalet de *Praz-Rodet*, propriété de *Morges*, servait probablement d'habitation aux détenteurs d'un mas situé plus au nord, les nommés *Jean RoCHAT* et *Jean Guyaz*. Rien n'a permis de savoir si les établissements des verriers de *Praz-Rodet*, étaient en activité vers 1600.

Le vallon supérieur, parallèle à la vallée principale, connut ses premiers habitants.

Le nommé *Thenollet Meylan* de La Bourgeoise se construisit une seconde ferme, simple remuage peut-être *En-l'Essert*, à *L'Écofferie* (1596 et 1600).

Quelques années auparavant, les frères *Jean et Sbastian Challet* (Chaillet) s'établirent un peu plus à occident (1585).

Le Comtois (?) *Jean Bugniet*, bénéficiaire dès 1567, d'une concession au midi de *L'Essert*, dut forcément y édifier un bâtiment. Cette construction éphémère disparut avant prestation de reconnaissance.

Un corps de bâtiment apparut au *Solliard-à-l'Or* en 1554, déjà. Certain plaque de contre-feu en témoignait naguère. Du constructeur de cette première maison du Solliat, nous ignorons le nom.

Longtemps après (1558), trois frères *Capt* se rendirent maîtres de la concession et s'y installèrent. Ces *Capt* disposaient de trois fermes, probablement attenantes, en l'an 1600. En dépit des accensements, aucune habitation n'existait encore à cette dernière date tant au levant,

qu'au midi du Solliat. Il fallait parcourir une demi-lieue ou plus vers le sud avant de rencontrer une construction quelconque.

Trois colons avaient tenté leur chance à l'extrême sud de *Derrière-la-Côte*, entre 1588 et 1600. *Nicolas Viande* y reconnut un « maysonnement » où il résidait, sans doute à l'année. Le bâtiment attenant, celui d'*Abraham Gaulaz*, servait seulement de mayen. Ces deux fermes existent encore au hameau Chez-le-Chirurgien. D'une troisième, située à quelque distance de là et autrefois dénommée *Chez-le-Lion*, rien n'a subsisté. De ce temps là, pas plus la maison dite *Chez-la-Veuve* que le voisinage incendié en 1911 n'existaient encore.

Le hameau des *Piguet-Dessous*, lui aussi, ne naîtra que plus tard. Il en sera de même de la *Combe-du-Moussillon*.

Plus au midi, les deux verreries de *La Thomassette* avaient lancé leur panache de fumée. Mais subsistaient-elles en 1600 ? – Les Reconnaissances n'en soufflent mot. Il fallait, dès la frontière de Bourgogne, cheminer une petite heure sur la rive droite avant de rencontrer une ferme.

L'une des tranches de la *Bursine* concédée à des particuliers avait vu s'élever une maison d'habitation, la première du Bas-du-Chenit oriental. *Antoine Maréchaux* en passa reconnaissance devant le commissaire.

Il ne faut pas chercher des renseignements sur la propriété bâtie de la seigneurie du Brassus dans la reconnaissance tardive des *Varro*. On y mentionne sommairement des forges et des hauts fourneaux, des moulins et un martinet, mais ni la maison seigneuriale, ni les logements des ouvriers n'y figurent.

Le secteur *d'en Rivaž* (Le Campe, à venir) renfermait les quatre fermes des Meylan, dont trois habitées à demeure. De ces bâtiments deux paraissent s'être trouvés au bord de l'Orbe, des autres, plus au levant, au pied de la rampe boisée.

La région de *L'Orient* se partagea, vers 1585, en six tranches parallèles. Sur le 3^e de ces lots, les granges des *Nicolaž* avaient été en partie converties en habitations temporaires.

Jean Rochat des Charbonnières confessa posséder, aux limites de l'ancien *Grand-Masune* grange reprise de Jean Goy.

Le même Rochat reconnut en outre une maison, de construction récente, située un peu au nord de sa grange. Il convient de reconnaître

dans ces deux derniers bâtiments les ruraux signalés dans le précédent chapitre.

*
* *

Une douzaine de familles de souche ancienne ou non, accourues des divers hameaux du Lieu, avaient prit racine au Chenit, savoir des *Aubert*, *Gaulaz*, *Goy*, *Guyaz*, *Guignard*, *Mareschaulx*, *Meylan*, *Mignot*, *Perriaud*, *Piguet*, *Reymond*, *Rochat* et *Viandaz*.

Sur ce stratum, des éléments du dehors vinrent se greffer parfois pour un temps limité.

Les *Varro* arrivèrent de Genève avec tout un personnel de fondeurs, de forgerons, de meuniers et de scieurs dont nous ignorons les noms.

Trois familles comtoises nous arrivèrent des environs de Mouthe : les *Bugnet*, les *Cart* et les *Chaillet*.

Les *Corcul* étaient originaires de la Champagne, mais avaient acquis la bourgeoisie de Lausanne ; et les *Le Coultre* venaient de l'Ile-de-France.

Les *Duperron* venaient du lointain Cotentin, via Genève, les *Prévost* de Beaulieu en Poitou. Des ouvriers verriers les accompagnaient sans doute.

Les *Andemars* avaient pour patrie La Grave, en Dauphiné.

Samuel d'Aubonne eut sûrement des fermiers au Bas-du-Chenit. Les fruitiers de Praz-Rodet, de la Bursine et de la Burtignière jouissaient, quatre mois durant de l'air pur de la montagne.

Dès 1627, l'usinier *Simon de Hennezel* et ses ouvriers vinrent œuvrer sur les bords de l'Orbe, droit en aval de Praz-Rodet.

On l'aura remarqué, vers 1600, tous les Nicoulaz demeuraient encore fidèles au village du Lieu. Mais peu après la famille d'*Abraham Nicoulaz* émigra aux Piguet-Dessous. Le rôle de l'église le signale en 1609.

A L'Abbaye

Malgré son érection en commune indépendante en 1571, le territoire de L'Abbaye, demeura intimement lié au Lieu. La population de la jeune commune ne venait-elle pas, en bonne partie, d'outre-lac ? – Les intérêts communs abondaient. Les droits réciproques s'entrecroisaient. Il y donc lieu de traiter des bâtiments, des cultures et des pâturages de L'Abbaye sur le même pied qu'on l'a fait pour Le Lieu.

Exposons d'abord ce qui en était de la propriété bâtie sur la rive droite des lacs au début du XVII^e siècle. On y constate un développement réjouissant sitôt L'Abbaye devenue communauté à part.

Secteur des Bioux

Dans la région des Bioux, une douzaine de constructions agrémentaient la rive. Les extentes du temps permettent de déterminer la situation approximative.

Un groupe de six fermes se dressait au Bas-des-Bioux. Deux d'entre elles, les plus méridionales, se trouvaient au lieu appelé d'ancienne date *Es-Bioz-du-Chenit*, récemment attribué à la communauté de L'Abbaye. Ces bâtiments étaient la propriété, l'un de *Jaques Berney*, l'autre d'*Antoine Viandoz* du Rocheret.

Quant aux fermes du Bas-des-Bioux proprement dit, elles se succédaient dans un ordre imprécis. Il y avait là la propriété, toute flambante neuve, de *Gabriel Meylan* des Esserts-de-Rive. Les fermes de *Pierre Meylan* du Rocheret, d'*Antoine Viandoz*, elle aussi dépendance, de *Claude Bezençon*, s'alignaient sur un étroit espace.

Plus au nord s'échelonnaient, au nombre de quatre ou cinq, les bâtiments de *Jean Berney* (également propriétaire de ferme au village de L'Abbaye), d'*Esme Berney*, et le voisinage où résidaient les frères *Jean*, *Esme* et *Guillaume Berney*.

Puis on rencontrait les maisons de *Claude* et *Jaques Gaulaz* et une deuxième ferme de *Guillaume Berney*. Ces propriétés bâties se dressaient aux abords immédiats du mas de Praz-Bazin.

Une autre ferme de *Jaques Berney* se trouvait, semble-t-il, dans les mêmes parages.

Il découle de ces renseignements que la majeure partie des « *Reconnaisants* » des Bioux n'y résidaient pas encore à demeure. Aux approches de la mauvaise saison, ils se repliaient outre-lac ou sur le village de L'Abbaye où se trouvait leur domicile principal.

En 1599, le nommé *Abraham Reymond* du Lieu, acquit 8 poses en *La Bombardaş*. Sans doute se fixa-t-il peu après sur sa concession. Selon toute probabilité, les Reymond du Bas-des-Bioux descendent de lui.

Un certain *Pierre Rochat*, des Charbonnières obtint d'un Berney, son beau-père, la remise de 4 seytorées dans la région des Bioux (1596). On croit voir, tant en *Pierre* qu'en *Jean Rochat*, ci-après nommé, les ancêtres des Rochat des Bioux.

La ferme de Praz-Bazin comprenait habitation, grange, étables, four et autres dépendances, situées ce me semble, au futur hameau *Chez-Besson*. Une petite église couronnera, dès la fin du XVII^e siècle, le mamelon voisin. Un ruisseau important, sûrement celui des futures scieries, séparait le mas Bazin de celui de Groenroux.

Le nommé *Jean Baussard*, associé à *Claude Cart*, avait accensé le mas de Praz-Bazin de la commune du Lieu le 13 juin 1569. La moitié appartenant à Baussard s'augmenta d'un quart, en 1596, aux dépens du lot de Cart. On ignore la date de construction d'une ferme en ce lieu par J. B. La Reconnaisance de 1600 ne parle pas d'une maison neuve.

La tranche du mas Bazin provenue de Claude Cart, et non transmise à Baussard appartenait, en 1600, aux beaux-frères *Pierre Cart* et *Jean Rochat*, l'un et l'autre domiciliés aux Charbonnières. Leur lopin des bords du lac de Joux était encore vierge de tout bâtiment.

Le mas de *Groenroux* s'étendait au septentrion de celui de Praz-Bazin. Concédé en 1569 à *Jean Pollens*, Groenroux échut aux seigneurs du Brassus, on ne sait ni quand ni comment.

Pour en tirer plus facilement parti, ceux-ci le fractionnèrent. On y comptait huit tranches en l'an 1600. Une seule d'entre elles, la plus méridionale, comptait maison, four et autres appartenances. Cette ferme, qu'entouraient 20 seytorées de pré, fut reconnue par *Jean Rochat*, précité, de Vaulchier. À noter que ce censitaire est dit, dans un cas, résider au Praz-Bazin, dont il possédait le « *douçain devers bise* » (?). Le bâtiment en question fut le premier du voisinage dénommé Chez-Grosjean.

Secteur de L'Abbaye

Aucune habitation n'avait encore surgi entre la ferme de Groenroux et le torrent de la Lionne. D'une grange soit disant édifiée par J. Pollens, les extentes ne soufflent mot. Le lotissement des propriétés bâties de l'ex-monastère, amorcé avant 1548, se poursuivait jusqu'en 1600. Notre examen commencera par celui des constructions parallèles à la rive droite du torrent, en procédant d'aval en amont.

Non loin de l'embouchure, l'hospice conventuel s'était divisé en six propriétés : à occident, l'habitation de *Guillaume Pignet*, puis successivement la grange de *Guillaume Guignard*, l'habitation du même, les demeures de *Jaques et Joseph Guignard*, enfin celle de *Gabriel Guignard*, flanquée d'un « ouvrioux » soit atelier.

Une enfilade de constructions situées à quelques dizaines de pas au levant des précédentes, provenaient des dépendances de l'ancien four des moines. On y rencontrait le moulin, la forge d'acier, la grange, l'étable, et en dernier lieu la maison d'habitation de maître *Hippolyte Rigaud*, l'industriel genevois.

Le pâtre Rigaud se prolongeait par les fermes d'*Étienne Pignet* et d'*Isaac Dunant*, l'une et l'autre logées dans le bâtiment du four proprement dit.

L'antique résidence présumée des Prémontrés du Lac avait été répartie en trois lots qui constituaient les habitations de *Jean Berney* et de *dame Hugnette veuve Lefert*, puis les voûtes réservées au séjour de M^{sr} le bailli et son receveur.

La première maison acquise par Rigaud se trouvait plus près de la source, droit au levant de la rue principale actuelle.

Une construction moins importante, dite la petite maison, flanquait au nord la précédente. Une raiasse, un *borcard* (soit un atelier où l'on procède au broyage du minerai) et un haut fourneau se dressaient à l'est du bâtiment principal.

Une autre propriété de Rigaud surplombait les usines susmentionnées, savoir certain maisonnement, un martinet, une forge, dite du maréchal. Tous avaient été édifiés sur les ruines de l'ancienne scierie des Berney.

La Vy des Forges séparait les usines des habitations de *Guillaume et Claude Vincent*, par eux reprise des Berthet-Berney (Gabriel et Michel) .

Le moulin des Berney, qui avait remplacé celui des moines, se trouvait à quelque distance de la « *doy* » ou source de la Lionne. Vers 1600 il paraît avoir lui aussi appartenu à H. Rigaud¹.

Le bâtiment conventuel principal, en partie éventré à l'ouest, se partageait en non moins de 17 fermes, logements et locaux.

Pour apprendre à les connaître, nous allons faire le tour de gauche à droite de ce vaste *quadrangle*, à partir de la Porte Marguet, ouverte vers le couchant.

Donnaient sur l'étroite cour intérieure : les habitations de *Jean Guignard* (jadis greffe et tribunal ecclésiastique) et de *Jean Pignet*. L'ex-chapitre transformé en temple protestant, et partiellement les chambres naguère réservées au prédicant, prenaient aussi jour sur la cour en question. Leur entrée, dès l'extérieur, se trouvait toutefois au midi du *quadrangle*.

Donnaient sur le sud-ouest, les appartements et dépendances d'*Abel Aubert* et d'*Huguette de Roches*.

La grange et l'étable d'égrège *Jaques Berney*, le logement du ministre, naguère dépendant de Jean de Valeyres et autrefois logis abbatial, une chambre et une étable du notaire précité, enfin la salle dite de certains membres, soit des conseils de la commune, jadis propriété de Claude Figuey, puis d'égrège Berney, s'ouvraient tous vers le sud-est.

Le rural du ministre, en retrait sur la façade principale, devait par la suite se convertir en cure. Cet appentis donnait tant sur le sud-est que sur le nord-est.

De ce dernier côté, on voyait encore la « double frête » d'*Esme et de Guillaume Berney*, qui avait quelque temps servi de grenier à LL.EE.

Occupaient une partie de l'ancienne façade tournée vers le nord-est : la grande église, jadis abbatiale, l'altière Tour Aymon qu'une galerie de bois reliait au temple², venaient ensuite la maison de *Gabriel Guignard* et une dernière propriété de l'entreprenant notaire.

¹ Voir plus loin p. 194.

² Signalons que cette forte tour, destinée à protéger l'église et le couvent, fut construite par Aymon II, sire de La Sarraz en 1331, une chartre de cette même année en fait mention.

Les fermes de *Claude et d'Abel Gaulaz*, attenantes à la vieille porte, se dressaient à l'angle nord-ouest du quadrilatère. Une meurtrière, demeurée intacte, permettait de ce point de contribuer à la défense du port.

La grange de Messieurs, reprise du monastère, s'élevait à quelques pas du pâtre démembré, au levant de celui-ci.

La ferme de *Philippe Vincent* se dressait isolée à occident du cimetière, non loin du lac.

De leurs importantes propriétés de L'Abbaye, bâties ou non, le sire de Glâne et ses hoirs n'avaient rien su garder.

La combette de *Sus-St-Michel*, au nord de la « *doy* » (source) de la Lionne, avait accueilli des habitants. On y rencontrait, en remontant la pente, la ferme permanente de *Guillaume Guignard* et son four. Certain remuage de *Pierre Berney*, apparaissait légèrement en amont. Ce rural, on s'en étonne, disposait pareillement d'un four particulier. Le remuage de *Claude Vincent*, sur le plateau, occupait le troisième rang. Ce censitaire y reconnut en outre un grenier, peut-être indépendant.

Les fermes permanentes de *Pierre Guignard* et de *Michel Guignard* terminaient la série. L'emplacement n'a pu en être fixé.

Ni la nomenclature du domaine souverain, ni les Reconnaissances des ténementiers, ne signalent de bâtiment au *Mont-du-Lac*. Ce fait ne laisse pas de surprendre, divers actes ayant été passés précisément en cet endroit.

Il existait par contre, depuis quelque temps, une maison d'habitation avec rural et courtil au *Praz-de-Riva*, au bord du lac. Cette construction, postérieure à 1590, appartenait à *Guillaume Rochat*. Il y résidait à demeure.

Sagne-Vuagnard, le « *Sévouagniard* » des Pontonniers d'aujourd'hui, sortit de l'isolement au cours de la deuxième moitié du XVI^e siècle. En 1600, cinq bâtiments s'y dressaient.

Tout d'abord, la ferme permanente, seule de son espèce, de *François Rochat*. Ce bâtiment se trouvait droit au nord de Loughiz (L'Aouille). Les autres constructions de céans servaient de mayens à des propriétaires de Pra-German.

Deux d'entre elles, à l'emplacement imprécis, relevaient d'*Anne et de Jaques Rochat*. Le rural d'*Abraham Rochat* était dit situé En-

Chezchevaux, terme vague s'il en fut. Celui de *Jonas Rochat* occupait, à l'extrême nord de ce plateau tourbeux, le *Mas-du-Souliert* (Solliat), connu dès une haute époque.

Le territoire des *Époisats*, prolongement de la Sagne-Vuagnard vers Vallorbe, entre les rochers de « *Chiezchevaux* » et le Crêt-des-Aguillons, avait été abergé en 1552 à un Rochat des Charbonnières. Le lot échu par la suite à *Pierre de Hennezel*, maître de forges à Vallorbe¹. Là s'élevèrent, outre une fruitière et des chalets dont il sera question au moment opportun, des maisons et des granges (1608). S'enhardissait-on à y passer l'hiver ?

Le mas de *Pra-German* où la maison d'*Aymoꝝ Rochat* se mirait seulette dans le lac en 1549, vit surgir sept ou huit nouveaux bâtiments avant la fin du siècle. C'est alors que s'implantèrent les noms de « *Grandes-Charbonnières* » ou « *Charbonnières-deçà-le-Pont* », et de « *Petites-Charbonnières* » ou « *Charbonnières-delà-le-Pont* ». Tous ces bâtiments se dressaient entre le ruisseau de St-Sulpice et le lac Brenet, tant sur la rive qu'un peu plus en arrière. Le quartier au levant du ruisseau n'existait pas encore.

Huit censitaires, tous des Rochat, reconnurent détenir maison en Pra-German, savoir : *Jaques et Anne*, sur pied d'indivision, *Joseph, Jean, Pierre* et ses frères, *Étienne* et fils, *Jonas*.

Tous ces Rochat jouissaient du droit individuel de four ; ils en obtinrent confirmation en 1601. Le sous chapitre traitant des occupations² s'étendra comme de juste, sur cet acte important qui concernait les Rochat de part et d'autre du Pont-de-la-Goille.

*
* *

La liquidation des biens du sire de Glâne et autres revenus du monastère, attira bon nombre de colons au territoire de L'Abbaye, au village surtout.

Du Lieu arrivèrent des *Aubert*, des *Cart*, *Gaulaz*, *Piguet* et *Reymond*. Des *Luigrin*, des *Meylan* et des *Viande* résidèrent à L'Abbaye ou y furent momentanément possessionnés.

¹ LOFV 140, n° 3. Acquit la bourgeoisie de Vallorbe en 1589.

² P. 203.

Les familles *Authier* alias *Fribet*, *Baussard*, *Benoît*, *Figuey*, *Grenier*, *Le Fert—de Roches*, *Rigaud* et *Vincent* vinrent du dehors.

Des *Guyon*, de *Hennezel*, *Roy*, *Gentil* et *Malherbe* firent sûrement des séjours périodiques au territoire de L'Abbaye où ils étaient possessionnés.

Maintes familles en vue vers 1548 et plus tard quittèrent la région avant la fin du siècle, ainsi les *Pollens*, les *Mayor*, les *Languetin*, les *Varro*, les *Jayet*, les *Delestraz*.

D'autres familles les remplacèrent. Les *Aultier* (Authier, Autier) de Ville-Dieu en Comté, apparurent à L'Abbaye en 1578. Ils acquirent le mas de Groenroux en 1598 et la Virebaudaz, rière le Lieu, à une date incertaine.

Jean Baussard, associé à Claude Cart, abergea le Praz-Bazin en 1569. D'origine inconnue, Baussard passa reconnaissance en 1600.

Les *Benoît*, signalés à L'Abbaye en 1582, n'avaient de commun que le nom avec leurs homonymes apparus au Chenit en 1725.

Jean Dunant, apparemment genevois d'origine, acquit en 1569 le droit de four particulier en sa maison de L'Abbaye.

Claude Figuey fut officier de L'Abbaye en 1571, témoin en 1577, gouverneur en 1580. Une partie de l'édifice conventuel leur appartenait.

Venus d'on ne sait d'où, des *Grenier* nous sont signalés à L'Abbaye en 1570. Antoine et Jean Grenier ont laissé des traces dans les Reconnaissances, de 1578 à 1600. La branche des Grenier bourgeoise de L'Abbaye s'éteignit en 1865.

Un rameau des *Le Fert* (forme archaïque de Le Fort), famille d'origine piémontaise devenue bourgeoise de Genève, s'installa à L'Abbaye vers 1577. Opulents, les Le Fert y acquirent de grands biens. Huguette de Roches, veuve de Florent Le Fert, passa reconnaissance de ses propriétés en 1600. Nous aurons à diverses reprises à mentionner des Le Fert en traitant plus bas de l'état des cultures et des pâturages de montagne.

Le brasseur d'affaires genevois *Hippolyte (dit Polite) Rigaud*, détenteur du monopole du fer, joua un rôle considérable, tant à L'Abbaye qu'aux Charbonnières. Sa Reconnaissance tardive du mois d'avril 1605 date un peu. En 1614, Rigaud acquit la bourgeoisie du Lieu, probablement après celle de L'Abbaye.

Ignorés du Livre d'Or, les *Vincent* de L'Abbaye apparurent avant 1569 sur les bords de la Lionne. Guillaume Vincent occupait le poste de premier gouverneur en 1571. Trois membres de la famille, Guillaume, Claude et Philippe, comparurent en 1600 devant le commissaire rénovateur.

Un certain *Guyod* ou Guyon, abergataire de pâturages en 1588, y renonça avant la rénovation des censes. Ce personnage peut avoir été originaire de Gellin-lès-Mouthé, où ce patronyme se rencontre dès 1339.

Pierre Dhenizel (de Hennezel), maître de forges à Vallorbe, reconnu posséder, en 1608, une maison aux *Epouisats*. Peut-être y séjournait-il de temps à autre. Nous verrons tantôt un autre industriel de cette famille lorraine établir des usines au Bas-du-Chenit.

Les familles d'égrège *Roy* de Morges et d'*Antoine Gentil* d'Orbe, détentrices des droits sur les Epouisats y villégiaturaient sans doute comme de Hennezel.

Humbert Malherbe, châtelain d'Orbe, devait en faire autant au Mazel, par lui repris en décembre 1601.

Nous savons encore qu'un certain *François Jayet* (Moudonnois ?) disposa d'une tranche de Groenroux ; que des *Delestraz* (de Morges ?) possédaient un bois dont parleront les pages suivantes ; qu'un *David Demenaz* (déformation de Delestraz ?) résidait à L'Abbaye en 1623.

Les bâtiments publics

Maigres renseignements à leur endroit. Qui s'en étonnerait ?

La petite église du Lieu

Il importe tout d'abord de signaler, à l'encontre de ce qu'a avancé la première brochure¹, que l'état (inédit) des paroisses du diocèse de Lausanne en 1453 évoque une «capella beati Theodoli de Loco²».

Les documents à disposition ignorent l'existence de la petite église à l'époque dont nous traitons.

Un édifice de second ordre, l'ancienne chapelle saint Blaise, flanquait au midi l'ex-chapelle du bienheureux Théodule, du Lieu. Le procès-verbal dressé après le sinistre de 1691 et la requête adressée sur ces entrefaites à LL.EE. nous apprendront l'usage qu'on faisait de cette construction.

La grande église

Une convention signée le 21 août 1598 entre la commune du Lieu et noble et généreuse dame Morlot, veuve de non moins noble Jean-Baptiste Varro, fait allusion à l'église du Lieu, sans toutefois spécifier de laquelle il s'agissait. Désormais, les seigneurs du Brassus demeurèrent exempts des censes exigées des communiers pour l'entretien des lieux de culte.

Dès 1612 Le Lieu eut son diacre, lequel fonctionnait en outre comme maître d'école au village et comme ministre du Chenit. Les noms des douze ecclésiastiques qui desservirent successivement les temples du Lieu et du Chenit jusqu'en 1646 ont été indiqués plus haut. Aucun d'entre eux ne songea sérieusement à faire carrière en notre Sibérie vaudoise. Ce furent des oiseaux de passage.

Sous le ministère de respectable Jaques Mayor, la commune du Lieu se procura un registre des baptêmes. Nous y lisons qu'en date du 21 février 1641, de diacre servit de parrain à Loyse Aubert, fille d'égrège David Aubert. Le registre d'où ce détail est extrait n'est pas l'original aux feuillets en partie déchirés et perdus, mais une copie faite en 1711 par Samuel Colomb, pasteur de la localité.

¹ TCL 83.

² Mémorial de Fribourg III, IV, 312

On aimerait savoir s'il existait déjà une chapelle aux Charbonnières dans la première moitié du XVI^e siècle. Nous ne savons rien de positif à son sujet avant 1698 où un compte signale les réparations qui venaient d'y être exécutées.

Le village important du Lieu n'avait pas de presbytère, pour la bonne raison que l'unique prédicant de La Vallée résidait à L'Abbaye où de spacieux locaux lui avaient été attribués.

L'ordonnance bernoise du 22 janvier 1612 vint mettre fin à cette situation anormale. Une cure s'édifia tôt après au village du Lieu.

Ce bâtiment se dressait au nord de la petite église. Il devait occuper une partie de l'emplacement de la cure d'aujourd'hui et de son jardin sud.

Pourvue d'un rural, la construction nouvelle s'allongeait de plusieurs toises plus à occident que le presbytère actuel.

On se hasarde à présumer que le four n° 2, récemment démoli à cause du danger qu'il présentait, fit place à cette première cure.

MM. de Berne, désireux de diffuser l'instruction dans l'ensemble de la République, déclarèrent l'école obligatoire pour tous (1628).

Chez nous, le nombre d'élèves dut automatiquement doubler ou tripler. Sans doute fallut-il à ce moment désigner un régent en titre au grand soulagement du pasteur surmené dont l'enseignement du régent lui valait 140 florins par an, ainsi qu'on le verra plus loin.

Tout porte à croire que la salle d'école d'alors se trouvait déjà en l'ex-chapelle saint Blaise.

Il a été question précédemment, de la Reconnaissance du four banal du centre de la localité, intervenue le 25 août 1600.

Cet établissement, dangereusement situé, se vit désaffecté, sans doute peu avant 1612. On le relégua plus au levant, au quartier du Carroz, en un lieu où il risquerait moins de bouter le feu à la localité.

Indépendant, comme la sagesse populaire l'exigeait, ce troisième four banal du Lieu se dressait entre les deux églises, appuyé à la pente de la Rochette. On l'avait, comme son prédécesseur, pourvu d'une salle des bourgeois à l'étage. Un sinistre allait, quatre-vingts ans plus tard, mettre fin à son existence.

La Reconnaissance communale du Lieu de l'an 1600 consacre quelques lignes au *moulin de la Chagne* (Sagne). Les autorités confessèrent être tenues à délivrer chaque année à saint Michel, 20 sols pour la ferme de l'établissement. Supportaient toutefois cette redevance (plus 2 sols en faveur de la commune), les RoCHAT, sous-bergataires, à raison de la moitié par Jaques, feu Aymé RoCHAT, et de

l'autre moitié par Pierre et Vaulchy Rochat. Le moulin en question touchait au pâquier commun à orient, à un fonds de terre Meylan à occident, à l'eau de *L'Enclosaz* (Écluse) au midi et au commun du côté du nord.

Sauf empêchement majeur, tous les habitants du Lieu étaient tenus de moudre au moulin de La Sagne.

Messeigneurs se réservaient le droit d'y moudre pour leur maison du lac de Joux, sans hémine que ce fût.

La Reconnaissance d'un des sous-abergataires s'en tient à une simple allusion à cet accord en ces mots : *«non compris ce qu'il peut devoir avecq ses condiviseurs du moulin de la Saigniez et cours d'eaux»*.

Au Chenit

Le territoire du Chenit comptait, en 1646 deux bâtiments publics : une église et, non loin de là, une maison commune.

L'aperçu historique intitulé «Le territoire et la communauté du Chenit jusqu'en 1646¹» s'étendra tout au long sur les circonstances qui présidèrent à l'érection d'une église en plein cœur du «*Marest*». Les lignes qui suivent ne sont qu'un résumé.

La fréquentation de l'église, si éloignée du Lieu, pesait aux enfants, aux femmes et aux vieillards, surtout au temps des neiges. Des chefs de famille, au nombre de 35, établirent une liste de contribution en faveur de l'érection d'un temple au Chenit. Les pétitionnaires obtinrent l'assentiment de Berne en 1610. Le bailli de Romainmôtier et son prédécesseur, les lieux visités, firent marché avec un maître maçon comtois. Tout semblait devoir marcher rapidement.

Une menace du duc de Savoie vint entraver les opérations. Sa Seigneurie baillivale ancienne Horn occupa militairement Le Lieu du 1^{er} mars au 2 juin 1611. Il comptait une compagnie de 300 hommes pourvue de deux pièces de canon.

L'alerte passée, les intéressés procédèrent à la levée d'une nouvelle contribution. Elle produisit 160 florins.

Nouvelle requête à Berne en 1612, malgré l'opposition du bailli qui prétextait la peste sévissant dans la capitale.

Les délégués du Chenit, Pierre Le Coultre et Claude Piguët, obtinrent l'autorisation de poursuivre les travaux et de faire désigner

¹ Paraîtra en 1947 sous le titre «Le territoire du Chenit et la naissance de cette commune».

un pasteur. Ce dernier devait toucher de l'état, à titre de ministre, 40 florins à prélever sur les dîmes de La Vallée ; un muids de froment (soit trois sacs de quatre quarterons) et autant de messel – 40 florins comme maître d'école.

La commune lui devait 100 florins de ce dernier chef. A elle aussi le soin de fournir à son diacre une cure, un jardin et le terrain nécessaire à une vache. Ce domaine de l'église était constitué d'ancienne date. Il existait, du temps du monastère, deux *Prés-de-Cure* au midi de la localité. Sans doute le ministre de L'Abbaye en eut-il jouissance dès 1536.

Le tout pouvait représenter, logement, jardin et petit domaine compris, quelque 300 florins, soit 3'000 francs actuels.

Selon le cahier des charges, le diacre officiait au Lieu les dimanches et vendredis ; au Chenit les dimanches et jeudis, à 7 heures en été, à 8 en hiver. D'autres jours de la semaine, il lisait encore les prières au Lieu : c'étaient de simples cultes sans prédication. Quand pouvait-il tenir la classe, le pauvre.

Maître Claude Cui(s)net de Longeville en Bourgogne se chargea des murailles à raison de 7 florins par toise. Les communiers lui prêtèrent aide et assistance.

La charpente et la couverture furent confiées aux charpentiers Michot de Vaulion et Richard de Premier. Ces maîtres et leurs ouvriers, logés aux frais des intéressés, touchèrent 300 florins en argent, outre du beurre, du fromage et du grain.

La présentation du ministre du Chenit se fit en l'église du Lieu¹ le 10 mai 1612.

En attendant l'achèvement des travaux, les prêches se tinrent dans la maison de Joseph Meylan (Haut-du-Sentier).

Le Conseil du Lieu, invité à subventionner l'entreprise, s'y refusa formellement. Celui de Romainmôtier ne se montra pas plus généreux. Jean Berney, de L'Abbaye, le baron de La Sarraz, les Varro du Brassus et la ville de Morges firent par contre preuve de générosité.

Pour parfaire le découvert, il fallut lever une contribution sur ceux du Lieu et de L'Abbaye qui possédaient des fonds au Chenit. Cette jetée produisit plus de 190 florins (2'000 fr environ).

LL.EE. fournirent une cloche à titre gracieux. Fondue aux abords de Berne, elle se trouva prête en novembre 1612. L'amener par eau et par terre ne fut pas une petite affaire, car elle pesait 675 livres. Abel

¹ Celle de la Rochettaz, assurément.

Aubert, forgeron au Lieu, se chargea de fixer la campanne au joug. Enfin installée dans la *dagne*, soit clocher, la cloche battante neuve retentit pour la première fois le jour de Noël.

Tôt après, des difficultés s'élevèrent entre le ministre Perreaud de L'Abbaye et son diacre du Lieu au sujet des sermons à faire par ce dernier à L'Abbaye, en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.

Les *doctes et savants ministres* de la Classe, réunis à Romainmôtier, tranchèrent le différend le 12 avril 1615. Tharin obtint gain de cause.

La nécessité d'un local de réunion pour y traiter les affaires publiques se fit sentir de bonne heure au territoire du Chenit. Bien que peu nombreux, les habitants rachetèrent ou construisirent une maison à cet effet un peu au midi de l'église. Ce bâtiment, le futur hôtel de ville, nous est signalé avant 1646.

A L'Abbaye, l'ancienne pseudo-salle capitulaire put satisfaire pendant une trentaine d'années aux besoins d'une congrégation restreinte. Puis il fallut aviser. En 1653, la chambre de culte fut abergée à *Gabriel Berney*.

Dès ce moment, l'ancienne abbatale, sans doute restaurée, reprit tous ses droits comme église paroissiale. Les pages précédentes ont déjà fait allusion à cette innovation. Elles ont aussi exposé qu'en 1600, l'église principale relevait directement de LL.EE. On la trouve donc sous la rubrique «*Domaine*» au 4^e Livre des Reconnaissances¹.

Plus haut, nous avons dit l'essentiel sur le four commun vers l'an 1600. Nous ne savons rien à son sujet pendant le demi-siècle suivant.

La Reconnaissance tardive de Rigaud (1607) mentionne un seul moulin, construit au flanc de l'aciérie, à proximité de l'embouchure du torrent.

Un rappel de 1614, inséré dans un verbal de 1689, évoque par contre des moulins Rigaud sur la Lionne. A la première de ces dates, l'établissement édifié par les Berney à mi-hauteur du ruisseau² demeurait en activité.

Allusion a été faite à la salle de certains membres, embryon de l'hôtel de ville.

¹ Signalons en passant que la liasse des archives de L'Abbaye, disparut mystérieusement il y a un demi-siècle. Elle se composait d'une douzaine de pièces relatives à l'église, au clocher et au cimetière. Voir : A. Piguet - Étapes d'une colonisation. - Le Pèlerin 2000, 101, note 1.

² Successivement repris par les Mayor, les Varro et par Rigaud.

Vers le milieu du XVII^e siècle, la commune de L'Abbaye réussit à arrondir cette exiguë propriété. On ignore toutefois en quelle mesure.

En 1659, L'Abbaye acquit le droit d'y tenir auberge, en 1662, celui de logis.

CONDITIONS DE VIE ET OCCUPATIONS

Privilèges

Par sa Reconnaissance du 25 août 1600, la commune du Lieu confessa tenir de LL.EE. le droit de pêche et celui des fours particuliers sur le même pied qu'un demi-siècle auparavant. L'un et l'autre droits s'étendaient naturellement au territoire du Chenit.

Le Séchey et les Charbonnières, au bénéfice des conditions antérieures spéciales, faisaient bande à part en ce qui concerne les fours.

Les descendants de Perrod-Meylan¹ possédaient en indivision le four familial du Séchey inauguré le 6 décembre 1549. Ils en passèrent reconnaissance le 5 septembre 1607. La cense annuelle, payable à la saint Michel, s'élevait à 6 sols (environ cent sous d'aujourd'hui), mais des ayants droit, le seul Thivent Meylan répondait de cette redevance. Servirent de témoins l'habitant Pierre Longchamp dit Clappladzé et un pur Comtois, Claude Hugonin des Maisons-du-Bois, lès Rochejean.

Mais où donc se trouvait le four du consortium ? – Soit au haut du village où le Plan Wagnon (1811-1814) marque, sous le n° 72, le four commun, soit dans la partie inférieure de la localité ou certains verbaux du XVIII^e siècle prouvent l'existence d'un autre four de hameau.

Les hoirs des RoCHAT de 1524 demeuraient bénéficiaires d'une concession de fours particuliers en nombre illimité. Après la ruine du four des religieux, les RoCHAT craignirent un moment pour leur franchise. Ceux de L'Abbaye entendaient astreindre leurs voisins des Charbonnières à utiliser le four récemment construit sur la Lionne en remplacement de l'ancien. Mais unanimes, les RoCHAT des deux Charbonnières protestèrent à Berne. Le Conseil des Deux cents finit

¹ La graphie avec «d» final, alors courante, persiste chez des familles de ce nom établies ailleurs dans le canton.

par leur donner raison, les laissant pleinement *«jouxter leur ancienne franchise»* (8 mai 1601).

Les bénéficiaires de ce droit étaient du nombre d'une trentaine, dont 17 aux Grandes et 12 aux Petites-Charbonnières. Un dernier *«consort»* résidait à Mont-la-Ville.

Un précieux tableau généalogique des mâles issus de Vinet Rochat accompagne la décision souveraine. Une centaine de noms, dont ceux d'une mineure et d'égrège Jaques Rochat, bourgeois de Romainmôtier, figurent sur cette liste.

La convention signale en dernier lieu que l'un des signataires, Loys Rochat, des Grandes-Charbonnières, serait tenu pour responsable de la cense générale annuelle de 6 sols. En garantie, l'unique répondant hypothéqua au Souverain une pièce de terre située *en La Guynetta*.

La décision d'un seul responsable de la cense des fours du Séchey et des Charbonnières rappelle l'institution du chef parageur en usage en France au moyen âge¹.

La curieuse disposition contractuelle signalée sur deux points de la commune du Lieu rappelle en outre les cas d'avanterie assez fréquents en Suisse romande. En droit féodal, l'avantier représentait les tenanciers d'un fief subdivisé. Par analogie, cette appellation en vint à désigner le répondant du paiement de la taille dans une localité². Si le terme d'avantier n'apparaît pas dans nos textes, cette vieille coutume n'en persistait pas moins dans le Haut-Jura en pleine époque bernoise³.

Les habitants de L'Abbaye jouissaient du droit de pêche, comme leurs voisins du Lieu. En revanche ils ne pouvaient pas construire des fours particuliers.

L'utilisation des bois et des pâturages n'était encore, vers 1600, soumise à aucune restriction.

Les comuniers des deux rives tenaient du Souverain *«leur part de tous les bois, joux, pâquiers, devies⁴ et fontaines ; tous les autres communs et généralement tout ce qu'ils pourraient posséder et extirper rière leur territoire de n'importe quelle espèce»* ce, a forme d'un accord

¹ J. Calmette - La société féodale 135.

² Vaud, 1332.

³ Voyez à ce sujet (sous «avanterie» et «avantier») : Glossaire des patois de la Suisse romande XIII, 138-139.

⁴ Chemins.

fait entre les deux communes, reçu par les égrèges André et Jaques Mayor et daté du 15 janvier 1589.

De cet acte, nous disposons seulement de l'entrefilet ci-dessus, reproduit dans les Reconnaissances de l'une et l'autre commune d'après l'original. La prononciation en question était naturellement conforme à celle intervenue en 1580, reproduite plus haut.

La faculté de sous-aberger les terrains boisés ou en friche restait l'apanage des deux communes.

Les prestations

Les Reconnaissances du Lieu et de L'Abbaye en 1600 stipulent que ces deux communes demeureraient soumises à leur part de la cense générale immuable de 38 livres¹. Ce montant se perçut tant que dura le régime bernois.

Le Lieu reconnu en outre devoir 7 florins de rente annuelle, qu'un capital de «six-vingts» florins pouvait racheter. L'Abbaye, sa Reconnaissance en fait foi, n'avait que voir à la perception de cette menue cense.

Les 20 sols de cense dus pour le moulin de la Sagne² sortaient, non de la Bourse communale, mais de celle des Rochat, sous-abergataires. La communauté touchait même un revenant-bon de 2 sols (1 fr 66).

De même que celle de 1548, la Reconnaissance du Lieu en l'an 1600 ignore la cense annuelle de 40 sols, due pour la garde des Clées. Cette redevance n'en persistait pas moins.

Par un article additif sommaire à leur Reconnaissance, les communiens du Lieu confessèrent être tenus aux charrois et usages envers Messieurs de Berne, tout comme les gens de L'Abbaye. L'extente de cette dernière commune s'exprime comme suit au sujet des charrois :

«Confesse en oultre la dicte communauté que tous les hommes presens et advenirs habitant la dite Abbaye tenant feu et ayan bestes tirantes au chair, comme chevaulx ou jumens, seront tenus une fois l'an faire charroi de vin et mes dits Seigneurs croissans es vignes en la ville de Lonay ou d'Eschichens et non aultre part. Et celluy qui naura qu'ung

¹ 360 fr actuels, si le mot «livre» désigne vraiment le florin en usage.

² Le fait a été signalé plus haut p. 36.

cheval ou jumen se doit associer avecq aultres voisins ayant chevaulx ou jumens – et que alors ces deux seront comptés pour ung charroy. En ce toutejoys que mesditz Seigneurs seront tenus les sougner et faire les despense accoustumée ; a cesung deux emplir un barril contenenent trois pots de vin ou viandaz, mesure du village du dict lieu.»

La cense de 25 florins (dont 19 pour Le Lieu et 6 pour L'Abbaye) due en compensation de la suppression de la mainmorte, se perçut sur le même pied jusqu'à l'établissement de la commune du Chenit.

Le chapitre «*Domaine*» des Reconnaissances de 1600 donne quelques renseignements intéressants sur les redevances en nature : Messeigneurs avaient «*accoutumé lever dans tout le territoire et fenage du Lieu et des Charbonnières d onze parties l'une de tous blés, lions¹ et chenesve*» (1548).

Depuis cette date, le Souverain avait réduit la dîme du blé à deux quarterons par pose semée (soit de moitié !)

On dut pourtant revenir par la suite à l'ancien tarif, puisqu'en 1757, les autorités du Lieu s'aperçurent que leurs communiens devaient seulement deux quarterons par pose ou journée, mesure de La Sarraz.

En 1600, la dîme du chanvre se prélevait encore à l'ancienne mode.

La Vaulx-de-Posogniez (Val de Posogne) bien qu'en dehors de nos limites naturelles, faisait corps avec le territoire comblant quant à la perception des dîmes.

La Reconnaissance de la commune du Lieu reste par contre muette sur le chapitre de la dîme. Celle de L'Abbaye se borne à dire que la dîme du blé se percevait sur l'ancien pied d'une coupe par pose semée.

On s'en étonne : pourquoi la Vaulx-de-L'Abbaye n'aurait-elle pas bénéficié de la réduction bienvenue accordée à ceux du Lieu on ne sait quel moment ?

Des coupes de moissons et de dîmes des nascents, il n'était plus question vers 1600. Les pages **Erreur ! Signet non défini.** et suivantes ont relevé la disparition de ces prestations surannées.

Bien que les Reconnaissances du temps n'en soufflent mot, le focage devait continuer à se percevoir à La Vallée.

¹ Légumes.

A L'Abbaye, 8 contribuables sur une cinquantaine livraient annuellement qui un chapon entier, qui un demi, un quart, un huitième, voire un quarante huitième de chapon. L'ensemble représentait 2 bêtes entières et ¹³/₂₄. Le nommé Jean RoCHAT devait en outre deux gelines sauvages, selon promesse autrefois faite par les Languetin. Ce chaponnage spécial s'ajoutait sans doute au focage proprement dit sur le compte duquel nous sommes si peu documentés.

La plupart des lauds mentionnés par le 4^e Livre des Reconnaissances se rattachaient au demi-siècle écoulé. Quelques uns pourtant furent accordés droit avant comparution devant le commissaire. La formule consacrée «*avant cestes laudé*» nous l'apprend. Un notaire de la plaine, égrège Chanson, fut souvent chargé par le bailli d'apposer le sceau.

Voici quelques laudations intéressantes accordées entre 1600 et 1646.

En date du 23 décembre 1601, honorable et prudent seigneur Hans-Rodolphe Horn, bourgeois de Berne et bailli de Romainmôtier, scella l'acquisition du Mazel faite par le châtelain Malherbe à la discussion du sire de Glâne.

Le même haut personnage lauda la cession à H. Rigaud des usines de Bonport, en avril 1602.

En avril 1608, M^{gr} Hans-Ulrich Koch scella l'acquisition des Époisats par de Hennezel, le maître de forges. Le commissaire Monney se chargea de signer le laud.

Noble Daniel Morlot, bailli de Romainmôtier, apposa un laud tardif à la reprise d'un pâturage par les Capt du Solliat. Un mandat souverain, publié en chaire du Sentier le 29 juin 1640, avisa le public de la chose.

Aucune de ces pièces ne précise le taux du laud d'alors.

Notariat

Malgré son grand âge, égrège *Jaques Meylan* instrumentait encore au Lieu en 1607. Il fit toutefois dresser l'acte par son clerc, se contentant d'y apposer son «*signet manuel*».

¹ Sa signature.

Son confrère M^e *Jaques Berney* de L'Abbaye figurait au nombre des censitaires de l'an 1600. Il disparut de la scène avant 1607 où son fils Jean-Philippe eut à passer une reconnaissance complémentaire des biens du défunt.

Divers actes passés un peu plus tard portent la signature d'égrège *David-S. Meylan* (1611, 1616, 1620, 1630).

L'échange d'un bois sis Sus-la-Forge contre 24 poses Sus-le-Grand-Mollard-de-Groenroz, intervenu entre la commune de L'Abbaye et le mineur Abraham Le Fert, le 3 juillet 1631, est de la main du notaire *J. Rochat*.

Égrège *Daniel Aubert* fonctionnait au Lieu en 1641 et 1646. Nous l'avons déjà rencontré parmi les secrétaires du conseil présumables.

M^e *Abraham Viande* dressa notamment, en 1646, l'acte de partage entre les Grands-Piguet de Devant-la-Côte.

Un second notaire *Viande (J.-B.)*, de peu postérieur au précédent, vint probablement se fixer au Chenit. Il y copia et signa les comptes de la commune benjamine et signa en 1648, 1649, 1650, 1654, 1657, 1659, 1666, 1670 et 1675. Ses combourgeois en firent leur gouverneur en 1649-1650.

Parmi les tabellions du dehors appelés à instrumenter entre Mont-Tendre et Risoud, relevons en premier lieu celui d'égrège *Louis Chanson*, ancien receveur baillival. Une série d'actes de la fin du XVI^e siècle et du commencement du suivant émanent de lui.

Claude Bonard, notaire, dressa l'acte d'acquisition du Mazel en 1601.

Guillaume Vallotton libella une convention relative aux Époisats (1608).

Nicolas Olivier, Pierre de Monthoux, Claude Frère et Bouzon intervinrent à La Vallée en 1623 et 1640.

Les notaires *Rochat* et *Perrin* libellèrent en 1646 les actes consacrant la séparation du Chenit d'avec Le Lieu.

A cette même date, un notaire *Abraham Rochat* servit de parrain à un enfant du Lieu, ce qui prête à supposer que M^e Abraham y avait son étude ?

La page **Erreur ! Signet non défini.** a déjà fait connaître le nom d'égrège *Jaques Rochat*, curial de Romainmôtier (1601). L'année suivante, il instrumenta l'acte d'acquisition de Bonport par Rigaud.

Fut-ce J. Rochat, curial, ou un homonyme, que nous avons vu plus haut fonctionner à L'Abbaye en 1631 ?

La liste ci-dessus, basée sur un nombre restreint de documents, n'a nullement la prétention d'être complète.

Occupations

Les renseignements sur notre agriculture d'alors se réduisent à peu de chose. Les prix des céréales, plus ou moins calqués sur ceux du Pays¹, dépendaient des caprices des saisons. Vers la fin du siècle, la disette régnait. Le blé oscillait sur la marché de Morges, entre 10 et 15 florins la coupe, ce qui correspondrait à 100 et 150 francs d'aujourd'hui. Plus lamentable encore devait être la situation du marché en Haute-Combe !

Une autre période de misère vint, de 1621 à 1628, plonger la population vaudoise dans le désespoir. Il est assez probable, nous dit le juge Nicole que La Vallée n'en fut pas exempte². Les paysans de Yens, puis ceux d'autres villages à leur exemple, se nourrirent de pain de glands. La coupe de froment monta à 40 et même (...) ³ florins (soit à 120 et 150 francs de nos jours) comme trente ans auparavant. Il faut toutefois tenir compte du fait que, vers la fin du XVIII^e siècle, le florin ne valait plus que 3 francs.

Trop souvent la pénurie de vivres était fourrière de la peste. Les fumées des charbonnières ne réussirent pas toujours à écarter le fléau de nos montagnes. La tradition nous apprend (c'est encore le juge Nicole qui a la parole) *«que la maladie dura trois ou quatre années consécutives, paraissant toutefois s'arrêter pendant l'hiver. Peu de maisons échappèrent. Dans quelques unes, il ne demeura personne. On abandonnait chez eux les pestiférés pour se réfugier dans des*

¹ Le Pays, tout court, désignait naguère spécialement la plaine vaudoise. Comme si La Vallée avait appartenu à un autre gouvernement, on entendait communément : «aller au Pays ; être du Pays ; les gens du Pays».

² Le jour de Pentecôte 1621, il y eut un tremblement de terre dans tout le Pays-de-Vaud, qui fut suivi d'une grande disette, qui dura jusqu'à l'année 1628. Il est assez probable que La Vallée n'en fut pas exempte (RHVJ 361 § 48).

³ Le chiffre manque sur l'original.

cabanes éloignées. Des Bourguignonnes, dénommées maronnes, venaient soigner les malades. Elles dévalisaient les maisons délaissées, réduisant leurs propriétaires à la dernière misère¹».

On ensevelissait les morts en des lieux écartés, ainsi au Bas-du-Chenit, sur les deux rives de l'Orbe, peut-être au Solliat au lieu dit *Champ-des-Fosses*, aux Bioux-Dessus si on en croit une tradition familiale.

Certains baraquements signalés au siècle suivant sur les hauteurs à occident du Lieu rappelleraient-ils les refuges des années de peste ? Ces cabanes répondaient au nom de *Loges*.

Par surcroît de malheur, un ouragan fondit sur la contrée vers 1624. Comme des siècles après le cyclone, la tornade arriva du sud-ouest. Elle faucha tous les bois, de Bois-d'Amont jusqu'à l'arrière de L'Abbaye. On pouvait, à en croire la tradition, s'en aller d'une localité à l'autre sans toucher la terre. La Combe-du-Lieu paraît être restée en dehors de la trajectoire.

Industries

Meunerie

La grande industrie, à côté de la petite, occupait bien des bras. L'indispensable meunerie mérite d'occuper le premier rang. Le chapitre relatifs aux bâtiments publics², vient de traiter du *moulin banal de La Sagne*³.

Son voisin de *Bonport* appartenait au début du siècle, à Jean Rochat de Jaques, dit Petit-Jean Rochat. Celui-ci le transmit en 1602 à H. Rigaud, en même temps que les autres bâtiments industriels de céans. Les chapitres traitant de la métallurgie⁴ et du sciage exposeront en détail cette importante transaction.

Les Capt, tenanciers du *moulin du Chenit* dès 1596, ne parvinrent pas à s'en tirer. Cinq ans plus tard, une association reprit le moulin et la scierie que leur céda pour 2'400 florins le ministre Favre. On s'en souvient, elles lui en avaient coûté 3'200. Le consortium, formé des ayants droit, passa reconnaissance de ses biens le 22 août 1601.

¹ RHVJ 361 § 48.

² Voir p. 190.

³ Voir p. 191.

⁴ Voir p. 206.

Désormais un meunier-scieur assura l'exploitation de l'un et l'autre établissements. Les parts de l'association, comme celle des *«pariers»* du moyen âge, se transmettaient par héritage, se fractionnaient ou se négociaient. Cet état de choses durait encore au début du siècle dernier.

Les seigneurs du Brassus avaient créé un moulin en 1568. Si cet établissement n'avait disparu, il ne suffisait plus aux besoins croissants des cultivateurs du Brassus et des environs.

En 1641, une dizaine de particuliers s'assujettirent à *«un moulin à construire par noble Louis Varro»*. Cet arrangement put être pris sans l'autorisation de la commune du Lieu, car l'astriction du moulin de La Sagne avait suspendu ses effets et le moulin du Chenit n'était pas banal.

Par la suite, les Varro construisirent un *«battoir, ou rebatte»* sur le même torrent. Mais le détenteur du monopole de cette industrie, le *«battentare»* de L'Abbaye, dut en donner l'autorisation. Ce premier moulin à foulon signalé au Chenit servait peut-être conjointement à battre le chanvre et à fouler la laine.

LL.EE. concédèrent à Simon de Hennezel le droit d'édifier des usines sur sa propriété du *Bas-du-Chenit* (1627). Un moulin à blé fit bientôt apparition sur l'Orbe, à côté d'autres établissements dont il sera question plus loin. Les clients de ce moulin se réduisaient aux familles des employés des usines et à la demi-douzaine de colons fixés depuis peu en ces lointains parages.

Vu la banalité du moulin de L'Abbaye, il a été convenu d'en traiter comme bâtiment public¹.

Un verbal du Conseil du Lieu, du 22 mars 1689, rappelle que Rigaud avait jadis laissé faculté aux comuniers d'utiliser, en cas de nécessité, soit son moulin de Bonport, soit ceux de L'Abbaye.

Il en ressort que, vers 1614, il existait *deux moulins sur la Lionne* : celui d'amont, banal pour la commune de L'Abbaye, et celui d'aval, sans doute libre de tout assujettissement.

¹ Voir p. 190.

Métallurgie

Il sera question plus loin, sous la rubrique «*artisanat*¹», des maréchaux du Lieu à l'époque dont nous traitons.

Une exploitation de fer au *Châtrafeu* demeure dans le domaine des possibilités. Ce ne sera toutefois qu'après le milieu du siècle que nous aurons quelques renseignements à son sujet. Nous verrons alors le haut fourneau s'animer, ou se ranimer, sous l'impulsion de la famille Guignard du Charroux.

On doute que le hameau des *Charbonnières* eût déjà sa forge en l'an 1600. Les Reconnaissances d'alors y auraient fait allusion.

Nous n'en pouvons dire autant de celle du *Séchev*, construite, ou plutôt reconstruite en 1732.

Les établissements métallurgiques et la scierie de *Bonport* ne donnaient probablement pas toute satisfaction à leur propriétaire. En 1602, Petit-Jean Rochat les vendit à H. Rigaud de L'Abbaye. Il y avait alors sur la rive du Brenet un «*bettafolz*», soit boutefeue ou haut fourneau, une forge, un martinet à faire fer, des charbonnières «*encloses*²», tout un système de roues, de rouages, de chevaux, un empalement, c'est-à-dire une espèce de vanne, une scierie et une maison d'habitation. Berne exigeait du nouveau propriétaire une cense annuelle de 2 florins.

Rigaud fut appelé à passer reconnaissance de ses propriétés de L'Abbaye et du Lieu le 28 avril 1604. Le texte de la Reconnaissance du grand usinier situe le martinet qu'on vient de mentionner en Bonport même, alors qu'il devait se trouver plus au midi, à proximité de l'entonnoir dit du Martinet³. Le haut fourneau et le charbonnier devaient, censément, se dresser à proximité du martinet.

Qu'on prenne garde de ne pas confondre le charbonnier de Bonport avec le grand charbonnier voisin de *La Tornaç*, construit plus tard pour remiser le charbon destiné aux usines de Vallorbe.

Les établissements de Rigaud, tant ceux de L'Abbaye, que ceux de Bonport, consommaient des masses de minerai et de charbon. Pour s'en procurer en suffisance, l'entrepreneur genevois reprit de ses combourgeois, les Varro du Brassus, le monopole de l'exploitation du

¹ Voir p. 215.

² Disposées dans une sorte de remise, semble-t-il.

³ La feuille 297 de la carte Siegfried en précise l'emplacement.

charbon dans toute l'étendue de La Vallée. L'extraction du minerai de fer dut prendre un certain développement sous l'impulsion énergique de Rigaud, aux Charbonnières comme sur divers autres points.

Le Creux-des-Vieilles-Mines, au nord du hameau des Charbonnières, s'était vu abandonné avant l'an 1600 au profit de gisements plus conséquents découverts à l'ouest de la localité.

L'entrée du souterrain s'ouvrait à quelque 300 mètres de la ferme de M. Jules-Jérémie Rochat (première de la lignée du haut du village), au flanc de la colline. Vers 1845, les enfants faisaient encore à cache-cache dans ce boyau. Puis l'orifice s'obstrua. L'endroit porte encore le nom de *À-la-Mine*. Aux abords, le coteau est parsemé de creux et de bosses, témoins des fouilles d'autrefois. Le fer en grain se découvre encore à l'occasion dans ces parages. Le plus volumineux des «*boulifères*» examinés pèse 120 grammes.

La tradition veut qu'on ait transporté le fer en barques vers L'Abbaye et le Brassus. Y aurait-il eu, outre le fer en grains, une couche compacte de minerai ? L'existence à L'Abbaye d'un concasseur, dit «*bocard*», semble appuyer cette hypothèse.

On se croit fondé d'avancer que les *mines de fer du Risoud*, à l'ouest du Solliat, connurent de beaux jours du temps de Rigaud. Les convois de minerai descendaient vers le lac par le Chemin-des-Mines. Une sorte d'embarcadère, le «*bettandier*», assurait aux barques le tirant d'eau nécessaire. Lors de la sécheresse de 1921, les pilotis de l'ancien échafaudage émergèrent. Des débris de charbon abondaient aux environs¹.

La commune du Lieu eut l'honneur, censément après celle de L'Abbaye, de compter Rigaud au nombre de ses bourgeois. L'acte de réception en communauté «*d'honorable et prudent Claude-Hippolyte*» datait du 1^{er} octobre 1614 : un verbal² postérieur de trois quart de siècles nous l'apprend. On ignore la somme exigée du récipiendaire et le montant de ses largesses.

Le grand usinier déploya pendant près de trente ans son zèle et ses talents près des rives de nos lacs. Mais son étoile vint à pâlir. Il eut maille à partir avec LL.EE. au sujet des scieries de L'Abbaye, puis

¹ Si les mines du Solliat avaient été exploitées après l'établissement de la commune du Chenit, les comptes des gouverneurs en témoigneraient.

² Verbaux 1689, 41-43.

quelques années plus tard, de Bonport. Notre homme n'avisait-il pas, vers 1627, de faire tamponner l'entonnoir principal ! On y introduisit de force un gros plot de 10 pieds de long, surchargé d'une enclume. Les eaux, une fois l'issue principale obstruée, montèrent progressivement de façon inquiétante. Les propriétaires riverains, puis les autorités communales, s'émurent. Avisés du fait, l'Avoyer et Conseil de Berne, se basant sur la relation de l'architecte Steinwenkel, ordonnèrent au bailli Zehender de faire procéder au nettoyage des entonnoirs avant l'hiver. Les personnes qui s'étaient aidées à les boucher devaient être employées à ce curage. On prévoyait une démolition, au moins partielle, des bâtiments situés à proximité du gouffre. Si les communes n'étaient pas en mesure de supporter les frais de ces opérations, le bailli devait provisoirement y subvenir, quitte à se faire rembourser, tant par les héritiers de Rigaud que par les riverains dont les possessions submergées allaient être asséchées. Le mandement, donné le 6 août 1630, enjoignait aux baillis de procéder de temps à autre à une inspection des entonnoirs et de les faire curer deux fois par année.

A quelle fin l'usinier Rigaud fit-il procéder à ce singulier tamponnage de l'entonnoir principal de Bonport ? – Une seule explication me paraît vraisemblable : maître Hippolyte savait ses établissements, perchés sur le gouffre, d'un faible rendement ; tant le moulin que la forge¹. Il n'aurait pas hésité à les sacrifier au profit de ses usines du cours inférieur de la Lionne ? – Une élévation éventuelle du niveau des lacs de quelque dix pieds ne permettrait-elle pas à ses radeaux chargés de minerai de déposer leur chargement à pied d'œuvre, par la Jonchaie-de-Marguet ?

Qu'advint-il des établissements de Bonport après 1630 ? – Le registre des baptêmes nous apprend qu'en 1647, maître Pierre Péager (Piaget ?) des Verrières remplissait les fonctions de meunier en Bonport. En février, Claude de Jussinge servit de parrain à Suzanne Péager. Quelques mois plus tard, Michel de Jussinge fit baptiser sa fille en l'église du Lieu.

Allusion a été faite plus haut, à la possibilité de l'existence d'un haut fourneau au Lieu et d'une forge, tant aux Charbonnières qu'au Séchey.

¹ Le mandement le dit catégoriquement.

Les fers régionaux ne suffisaient pas à des besoins croissants. Il fallut, on ne sait dès quel moment, importer des «*saumons*», soit masses de fer de couleur rosée, telle qu'elle est sortie de la fonte, des forges de Rochejean. Les muletiers comtois les déposaient au nord du Chalet-Neuf, sur l'éminence dit le Crêt-de-la-Gudze (gueuse). De cet endroit, le Chemin-de-la-Gudze, dont les traces subsistent encore, assurait le transport vers le fond de la vallée.

Au territoire du Chenit

Au territoire du Chenit l'air retentissait sur trois points des bruits des marteaux.

Au Brassus, d'ancienne date. La Reconnaissance tardive de la dame du Brassus et de ses fils (1607) ne nous apprend rien de neuf sur les usines d'alors. Le commissaire reste dans le vague et se contente de renvoyer à l'état de fait en 1576, où l'on comptait des forges, des hauts fourneaux, un martinet et des moulins.

La somme des censes exigibles des *seigneurs du Brassus*, tant pour le fief que pour les acquisitions récentes ne dépassait guère 5 sols. Rigaud par contre, payait plus de 20 florins par redevance. On n'oserait en inférer que les usines du Brassus avaient peu d'importance. Le fisc peut avoir ménagé les nobles personnages.

Une troisième usine métallurgique se trouvait au *Bas-du-Chenit*. A une date incertaine, noble Simon de Hennezel, l'industriel vallorrbier avait acquis de la ville de Morges et de ses associés une bande de la montagne comprise entre le Praz-Rodet purement morgien et le mas de Fontaine-du-Plasnoz. Une bande de terrain sur la rive droite, amputée à la Burtignière, vint bientôt arrondir la propriété des Hennezel.

En septembre 1627, LLEE. accensèrent au maître de forges en question le cours de l'Orbe et d'autres ruisseaux, avec licence d'y édifier moulins, raisses, fourneaux et forges. Le concessionnaire dut, entre autres, s'engager à livrer son fer à prix raisonnable aux sujets de Berne.

Le Souverain se réserva la possibilité de construire, à travers la propriété de Hennezel, un canal capable de porter un bateau du lac des Rousses à celui de Joux ! – L'entrage exigé consistait en quatre grosses chaînes à utiliser pour les ponts. La cense, relativement élevée, se montait à 30 florins.

Un plan de la partie sud-ouest du Chenit, sans doute dressé à l'occasion du procès du Risoud, marque l'emplacement de l'étang, du haut fourneau et des ex-forges de Hennezel. Ces établissements se trouvaient à gauche de l'Orbe, un peu en amont du Pont-des-Scies. Le moulin, ainsi qu'on l'a vu plus haut, se dressait sur la rive opposée. Un pont reliait ces diverses usines.

En 1645, Philippe Glardon, successeur de Hennezel, fit faillite. Les Varro reprirent les installations industrielles au prix de 6'000 florins. Ils continuèrent pendant près de trente ans à les exploiter.

Au territoire de L'Abbaye

Pierre Cart, du Lieu, passa reconnaissance du Praz-Bazin en présence du ministre Faubert et d'honnête Hippolyte Rigaud, citoyen et marchand de Genève, le 6 mai 1600. Rigaud, pour se voir appelé comme témoin, devait résider depuis un certain temps à La Vallée. On croit donc pouvoir avancer qu'il prit pied à L'Abbaye au cours de la dernière décade du XVI^e siècle. Nous l'avons vu acquérir des usines en 1602 sur la rive ouest du Brenet.

Le 28 avril 1605, le commissaire Monney lui fit reconnaître l'ensemble de ses biens en Haute-Combe. Jean Petrod, bourgmestre et lieutenant de Cossonay, Martin Betens et Mermet Goy, bourgeois de la même ville servirent de témoins.

Les propriétés du marchand usinier se succédaient d'aval en amont dans l'ordre suivant, pour autant que sa Reconnaissance a permis de le déterminer.

1° Des biens de Claude de Glâne, non loin de l'embouchure du torrent, une partie des dépendances de l'ancien four monacal. Se trouvaient groupées sur ce point, une forge dite *d'arsier* (d'acier), un moulin, des ruraux et une maison d'habitation.

Une redevance de 6 $\frac{1}{3}$ de deniers affectait les usines de Rigaud du Quartier-du-Four. Berne se montrait-il si peu exigeant en vue de favoriser une industrie naissante ?

On ne sait ni quand ni comment les bâtiments en question disparurent. Aucun des vieillards consultés n'avait ouï dire qu'il n'y eût jamais des habitations et des établissements industriels sur ce point. Seuls quelques robustes soubassements de jardin en peuvent faire foi.

2° Il existait, au bord de la Lionne, droit en amont des usines précédentes, un «*amantonnoir*», soit une place propice à l'entassement,

au chargement et au déchargement des matériaux. Cet endroit porta successivement les noms de Places-à-Languetin et de Places-à-Rigaud.

- 3° Hors les murs, au levant du coude de l'enceinte ruineuse, Rigaud avait repris la raiasse des Berthet-Berney et ses «*examens*» (arches ?) mais pour les convertir en maison et soute à charbon.
- 4° Des mêmes Berney, le grand usinier tenait la faculté de construire un «*affectage et une moule pour mouler et parer les destraux et les glaives¹* ». Ces établissements encore à naître devaient être astreints à une redevance de 2 deniers, maille et $\frac{1}{6}$ de denier. On ignore s'ils virent le jour du vivant de Rigaud.
- 5° Par le canal de Varro, l'usinier de L'Abbaye s'était rendu acquéreur du moulin Berthet. Au flanc de celui-ci, une forge, dite du Maréchal, venait d'être construite.
- 6° Des Languetin, Rigaud détenait la maison, en partie convertie en charbonnier, le bocard à pulvériser le minerai, le haut fourneau, une raiasse, outre une certaine petite maison. Les biens provenant de cette source devaient une cense de 6 florins, 3 sols, outre 6 douzaines de «*laons²*» de choix.
- 7° Il est fait allusion à des battoirs sur la Lionne auxquels ceux du Lieu étaient astreints à battre leur chanvre. Ces établissements faisaient probablement corps avec le moulin Berney. L'ensemble livrait annuellement à la St-Martin une redevance de 2 sols, plus «*deux pléons d'ouvraz³*» à la Nativité.
- 8° Les biens de Mayor, ensuite de faillite, avaient fait retour au Domaine du Souverain. LL.EE. remirent à Rigaud les forges et «*toutes les mines propres à faire fer, en quelque lieu qu'elles puissent se trouver, rière la Seigneurie en confins et territoire du Lieu, des Charbonnières et de l'abbaye du Lac de Joux, pour icelles mines appliquer à leur profit et utilité*».

Cet abergement fut consenti sous la cense seigneuriale, annuelle et perpétuelle de 10 florins, valant chacun 12 sols, payables tous les ans à la saint Martin d'hiver. A cet effet Rigaud obligea les dites mines et

¹ Une tannerie et une meule pour aiguiser et égaliser les haches et les glaives.

² Planches.

³ Deux paquets de filasse de choix.

tous ses autres biens. Comme de juste, Berne se réserva la directe seigneurie sur l'objet de la concession.

La fabrication de l'acier par quelque procédé rudimentaire, introduite par Rigaud, ne lui survécut probablement pas. Le Brassus dut la connaître vers la même époque. Certaines plaques d'acier de choix découvertes dans cette dernière localité lors de la construction de la poste semblent en témoigner. On a retrouvé, à diverses reprises, sur la rive gauche de l'un et l'autre ruisseaux moteurs, des plaques vitrifiées d'un côté, graveleuses de l'autre. Elles proviennent de l'enfouissement dans le gravier des lames d'acier incandescent pour empêcher la détérioration de la surface au contact de l'air. Ces trouvailles ont été faites aux abords de la fabrique de limes de L'Abbaye et de l'Hôtel de la Lande au Brassus.

La production des hauts fourneaux régionaux ne suffisait pas aux besoins de la population croissante. Les fonderies de Mouthe et de Rochejean en Comté se chargèrent de faire l'appoint. Les saumons de gueuse étaient transportés par des charretiers d'outre Risoud sur une colline du Crêt-à-Châtron qui répondait naguère à l'appellation de Crêt-de-la-Gudze. Les gens du Lieu et des Charbonnières allaient les y chercher.

Verrière

Nos verrières s'assoupirent-elles pendant le demi-siècle qui nous occupe ? – Il est permis d'en douter, même en l'absence de tout renseignement les concernant. L'une fera de nouveau parler d'elle dès 1653. D'autres s'ouvriront par la suite.

Sciage

Le territoire du Lieu comptait une unique scierie, comme accrochée au-dessus de pertuis de Bonport. Rigaud, on vient de le voir, en devint patron en 1602.

Mal desservis, les gens du Lieu eurent souventes fois recours aux raisses des localités voisines, surtout à celles de L'Abbaye.

De ce temps là, au territoire du Chenit, mieux partagé, se trouvaient probablement trois scieries :

Celle des Moulins, aux abords du Sentier.

La raïsse problématique des Hennezel au Bas-du-Chenit.

Enfin *la scierie du Brassus*, dont on croit pouvoir assurer l'existence.

En fait de scieries, la commune de L'Abbaye en était abondamment pourvue.

Les Bioux disposèrent d'une scierie dès le début du siècle au moins. En 1609 où elle apparaît dans nos documents pour la première fois, on ne la qualifiait plus de neuve.

Des Rochat des Charbonnières qui la possédaient en 1762, tinrent à se faire reconnaître bourgeois du Lieu. Ils purent prouver que leur bisaïeul, Vaulchy Rochat, avait en son temps fait partie du Conseil. L'assemblée consentit au rafraîchissement de la bourgeoisie des requérants au prix de 100 florins par tête et de 29 florins à partager entre les conseillers. Un reliquat de 2 sols et 3 deniers échut aux pauvres !

Les trois raisses échelonnées sur la Lionne appartenaient à Rigaud. LL.EE. lui suscitèrent des difficultés au sujet de deux d'entre elles. Sous prétexte de construction sans autorisation régulière, le détenteur fut sommé de présenter ses titres. Il put seulement faire voir les acquis de ses prédécesseurs immédiats, pièces jugées insuffisantes. En fin de compte, Berne consentit à lui réabarger les trois établissements aux conditions suivantes : la vieille, connue sur l'ancien pied, moyennant 6 douzaines de laons, les deux autres à raison de 8 douzaines. Jean Chabrot, beau-frère de Rigaud, signa le convenant au nom de celui-ci le 10 juillet 1623.

Le même jour, le dit Chabrot remit les deux scieries supérieures à Matthieu et Jonas Rochat, père et fils. A eux le soin de livrer désormais au bailli les 10 douzaines de planches susmentionnées. Quatre jours plus tard, H. Rigaud ratifia ce double arrangement à Genève, sur les mains de M^e Pierre de Monthoux, notaire¹.

Le grand brasseur d'affaires que fut Rigaud survécut peu d'années aux événements qu'on vient de relater. En 1630, Berne était sur le point d'actionner ses héritiers. On ignore si elle fut obligée d'en venir à cette extrémité.

Tannage

Il faut descendre jusqu'en 1696, pour rencontrer une mention de la tannerie du Lieu. Selon grande probabilité, cet établissement,

¹ AALJ, 441-442 (doc. LXXXVIII).

comme les autres du même genre dont il va être question, datait de la première moitié du XVII^e siècle¹.

La tannerie du Lieu occupait sans doute l'emplacement des scieries d'autrefois, au bord des scieries de Pré-Lyonnet. L'éminence voisine répondait jusqu'à une époque récente, au nom de Crêt-de-l'Affaitement (appellation primitive des tanneries).

Nous demeurons dans la même incertitude quant à l'ancienneté des tanneries du Séchey et des Charbonnières. Celle des Esserts-de-Rive nous est signalée en 1732.

Au Chenit, la tannerie de L'Écofferie, inexistante en 1600, dut faire apparition peu après, si Antoine Meylan en fut vraiment le constructeur².

Un partage des biens familiaux intervenu en novembre 1647 entre quatre Piguet, attribua une tannerie à l'un d'eux. Cet établissement des Piguet-Dessous, adossé au four, remontait sûrement à plusieurs années en arrière.

En énumérant les *usines de Rigaud*, on a relevé son droit de construire un *affectage*³. On ignore si l'entreprenant Genevois parvint à donner suite à son projet peu après 1607.

Le cône des déchets de la jadis tannerie de L'Abbaye, se remarque encore en amont du pont moderne, sur la rive droit du torrent. La baraque, selon le plan de 1811-1814, demeurait alors à l'état de ruine. Il n'en reste depuis longtemps pierre sur pierre.

Charbonnage

Les pages relatives aux usines métallurgiques⁴ ont fait maintes allusions à leur approvisionnement en charbon.

Des places à charbon ou «*faudes*» se distinguent encore dans nos montagnes sur nombre de points. Elles témoignent de l'activité qui régna en ces lieux écartés où le bois ne prenait de valeur qu'une fois carbonisé. Qui n'est tombé en arrêt devant l'un de ces cirques aplanis, à l'herbe rare, où le buisson a de la peine à reprendre ? – Creusez légèrement, vous y rencontrerez du fraisil, cette fine poussière de charbon que nos pères appelaient le «*fâzi*». Cherchez aux abords du

¹ René Meylan. - La vallée de Joux 56 (*r*)

² NVJ 1887 85 ; René Meylan, op. cit. 135 (*r*)

³ Variante d'affaitement ?

⁴ Voir p. 206.

cercle, peut-être tomberez-vous sur le parallélogramme de pierres dressées, ouvert d'un côté, d'où le «*fendeur*» surveillait la cuite.

Sur quelques points (Chemin-de-l'Échelle, Risoud, Pierre-à-Coutiau), les charbonniers gravèrent leurs initiales et le millésime, casuellement leur marque de maison. Aucune de ces inscriptions rupestres dans la roche tendre ne remonte toutefois au XVII^e siècle.

Boissellerie

Nécessité rend ingénieux. Nos lointains devanciers s'entendirent fatalement à confectionner de leurs mains les seilles, seaux à traire, vases à lait et la vaisselle de bois indispensables à leur ménage et à leur train de campagne.

On a dû renoncer à établir si ces braves gens se livraient déjà à la fabrication des échalas et des vases à vin de toutes espèces pour le compte de LL.EE. et d'autres propriétaires de vignes. La seconde moitié du siècle nous donnera quelques indications à ce sujet.

Horlogerie

Les débuts du noble art horloger seraient-ils chez nous antérieurs à l'an 1646 ?

Le fait que Pierre Guignard du Charroux parvint à confectionner, en 1675 une horloge pour l'église du Lieu, me semble impliquer une initiation de longue durée au métier délicat et précis d'horloger. Il fallait être versé dans la partie pour entreprendre une œuvre pareille.

Artisanat

Trois artisans : un maréchal, un tisserand et un tailleur figurent parmi les détenteurs de bien-fonds en 1600, alors que les extentes de 1548 n'en mentionnaient aucun.

Une localité de l'importance du Lieu et, dans une mesure moindre, les hameaux, ne pouvaient pourtant se dispenser d'une équipe de professionnels. La majorité de ces derniers ne disposaient-ils donc ni d'une maison à eux, ni d'un pouce de terre au soleil ?

Une forge s'établit au Bas-de-Ville vers la fin du XVI^e siècle.

Plusieurs générations de maréchaux Pignet se succédèrent dans cet établissement, dont *Esme et Jean Pignet*. Ce dernier, aussi charbonnier à ses heures, répondit de la forge en 1600. On exigeait de lui, la cense dérisoire de 2 deniers maille (quelque 18 centimes !). Une branche de ces brandisseurs de marteau émigra en Combenoire.

Certains de ses membres s'y livrèrent à l'industrie, notamment à l'armurerie. Mais n'anticipons pas.

Les pages précédentes ont signalé l'existence de la forge d'*Abel Aubert* au Lieu en 1612¹. Cet établissement faisait-il concurrence à la forge des Piguet, ou s'agissait-il d'une reprise de celle-ci ?

Aucun nom de maçon combier d'alors ne nous est parvenu. Entendus à l'ouvrage courant, ces artisans redoutaient sans doute les entreprises trop compliquées. Lors de la construction de l'église du Chenit, il fallut donc recourir à des maçons du dehors, à des Comtois (1612).

Même constatation quant aux chapuis. Des maîtres du pied de la montagne se chargèrent de la charpente et de la couverture du nouveau temple. Les charpentiers de La Vallée n'osèrent se mettre sur les rangs.

Un tisserand du nom de *Jaques Rochat* vivait au Lieu en 1607. Il servit de témoin à cette date, ainsi qu'on le verra plus loin.

Maître *Jaques Meylan*, «*Le Tissot*», faisait courir ses navettes à deux pas du four du Lieu. Il avait repris de Jean Martin (tisserand lui-même ?) une demi-maison dont il passa reconnaissance en 1600.

Un petit-fils probable du «*cosandier*» Jean Meylan, signalé avant l'an 1526, remplissait en 1591 les fonctions de conseiller ou «*preud'homme*». Ce personnage, *Antoine Meylan*, le «*couturier*» n'eut pas à faire de déclaration devant le commissaire. Selon quelque probabilité, le père putatif, homonyme du précédent, avait été tailleur. Sa Reconnaissance de 1547, n'en laisse pourtant rien deviner. Antoine Meylan l'aîné, tailleur présumé, résidait En-la-Ville-Haute, au pied de La Chaux. En 1607, un couturier du Lieu, Jaques Meylan, fut appelé comme témoin.

¹ Voir p. 193.

